Région de Corse
Département de la Haute-Corse (2B)
Commune de Vignale (20290)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:

SAS CENTRALES PV CORSE



DECEMBRE 2025

Adresse de Correspondance :

EDF power solutions
Mme. Mélanie DE AZEVEDO
Agence d'Aix-en-Provence,
11 cours Gambetta - CS 70082
13182 Aix-en-Provence Cedex 5
tel : 06 35 83 01 14
mail : melanie.deazevedo@edf-power.com

Adresse du Demandeur :

SAS Centrales PV Corse
Chez EDF power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives 1
- Cerfa ..... 2 à 11
- Extrait K-BIS Centrales PV Corse 12
- Extrait K-BIS EDF power solutions France 13
- Extrait K-BIS EDF power solutions 14
- Délégation de pouvoir EDF power solutions ..... 15 à 19
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet 20

PC 1 - Plan de situation du terrain 21
- Localisation générale du projet 22
- Vue aérienne 23
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 24

PC 2 - Plans de masse des constructions 25
- Plan de masse - Etat Existant 26
- Plan de masse général du projet - Etat Projeté 27
- Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté 28
- Plans de masse des emprises du projet - Etat Projeté ..... 29 à 33

PC 3 - Plans en coupe du terrain et de la construction 35
- Plan de localisation des coupes AA', BB' et CC' 36
- Coupe AA' - Etat existant et état projeté 37
- Coupe BB' - Etat existant et état projeté 38
- Coupe CC' - Etat existant et état projeté 39
- Coupe d'une structure photovoltaïque 40
- Coupes du poste de transformation/ livraison 41
- Coupes du poste de transformation 42

PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet ..... 43 à 45

PC 5 - Plans des façades et des toitures 47
- Plan modèle d'une structure photovoltaïque 28 panneaux 48
- Plan modèle d'une structure photovoltaïque 54 panneaux 49
- Plan modèle du poste de transfroamtion/ livraison 50
- Plan modèle du poste de transformation 51
- Plan modèle de la citerne 52
- Plan modèle du portail 53
- Plan modèle de la clôture 54

PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement 55
- Plan de localisation des points de vue des photomontages proches 56
- Photomontages ..... 57 à 59

PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche 61
- Plan de localisation des points de vue photographiques 62
- Photographie 63

PC 8 - Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain 65
- Plan de localisation des points de vue photographiques 66
- Photographies ..... 67 à 68

PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint) 69

PC 11.2 - Dossier d'évaluation des incidences (Voir document joint) 71

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire

- Extrait Kbis de la SAS Centrales PV Corse

- Extrait Kbis de EDF power solutions

- Délégations de pouvoir EDF power solutions

- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet et des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13409*15

Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____ ____
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie le __/__/____

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur [1]

ⓘ Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Date : __/__/____

Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : Centrales PV Corse

Raison sociale :

N° SIRET : 4 9 7 9 0 0 5 9 7 0 0 0 8 7 Type de société (SA, SCI…) : SAS

Représentant de la personne morale :

Nom : BOUKEBBOUS Prénom : Sofiane

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 43 Voie : Boulevard des Bouvets CS 90310

Lieu-dit :

Localité : NANTERRE

Code postal : 9 2 7 4 1 BP : Cedex :

Téléphone : 0 6 3 5 8 3 0 1 1 4 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : melanie.deazevedo@edf-power.com

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : FRANCE Division territoriale :

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire[2].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Surbajo

Localité : Vignale

Code postal : 2 0 2 9 0

Références cadastrales[3] :

ⓘ Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²)[4] : 77710

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[2] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.
[3] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.
[4] La superficie totale est l'addition de la superficie de chaque parcelle désignée dans le présent document et les annexes Références cadastrales complémentaires.

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte[5] : Oui ☑ Non ☐
Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination
I'M IN ARCHITECTURE

Raison sociale
I'M IN ARCHITECTURE

N° SIRET : 5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2
Type de société (SA, SCI…) : SAS

Représentant de la personne morale :

Nom : RAES
Prénom : Vincent

Numéro : 2 Voie : rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 1 6 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes[6] : S14812PC000645780

Conseil régional de l'ordre : Ile de France

Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 **ou** Télécopie : **ou**

Adresse électronique :
im.in.archi @ gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous[7] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante
☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).
[6] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.
[7] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol composée de structures photovoltaïques fixes au sol de types 2V27 et 2V14. Il se situe sur la commune de Vignale. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend un poste de transformation et un poste combiné transformation/ livraison ainsi qu'une citerne de 60m3.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :
- 1x poste de livraison/ transformation : 9,00 x 2,80 x 2,90H
- 1x postes de transformation : 5,00 x 2,80 x 2,90H
- 2x portail deux battants d'une largeur de 5,00m et d'une hauteur de 2,00m - poteaux bois
- une clôture agricole type grillage métallique rigide d'une hauteur de 2,00m
- 1x citerne de 60m3

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque ☐ Oui ☑ Non

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'éléctricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête 8000 kW et la destination principale de l'énergie produite :

Injection sur réseau public

4.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale

Résidence pour personnes handicapées

☐ Autres

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol **et** au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☑ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Emprise au sol[8]

Emprise au sol avant travaux (en m²) : 0

Emprise au sol créée (en m²) : 39,2

Emprise au sol supprimée (en m²) :

[8] L'emprise au sol est la projection verticale du volume de la construction, tout débords et surplomb inclus (Art. R420-1 du code de l'urbanisme).

4.5 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Surface de plancher[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	**Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[10] (B)	Surface créée par changement de destination[11] ou de sous-destination[12] (C)	Surface supprimée[13] (D)	Surface supprimée par changement de destination[11] ou de sous-destination[12] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	0	39,2				39,2
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaires, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)		0	39,2				39,2

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.
[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[12] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[13] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

4.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ____ Après réalisation du projet : ____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _

Nombre de places : ____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.
Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : _ _ _

6 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale :

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☐ Non ☑

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☑

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☐ Non ☑

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☑

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☑

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☑

Précisez laquelle :

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☑

– relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation Oui ☐ Non ☑

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.
Je certifie exacts les renseignements fournis.
Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr.
La déclaration doit être validée pour être prise en compte.
L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts.

À Montpellier

Fait le 12/12/2025

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ **Dans le cadre d'une saisine par voie papier**

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

ⓘ Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois prévus par le code de l'urbanisme.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☑ PC1. **Un plan de situation** du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☑ PC2. **Un plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☑ PC3. **Un plan en coupe** du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☑ PC4. **Une notice** décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☑ PC5. **Un plan des façades et des toitures** [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☑ PC6. **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme][14]	1 exemplaire par dossier
☑ PC7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][14]	1 exemplaire par dossier
☑ PC8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][21]	1 exemplaire par dossier

[14] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. **Un document graphique** faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. **L'accord du gestionnaire** du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. **Une notice complémentaire** indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
☐ PC10 -2. **Le dossier** prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☑ PC11. **L'étude d'impact** ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. **L'étude d'impact** actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☑ PC11-2. **Le dossier d'évaluation des incidences** prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. **L'attestation de conformité** du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :	
☐ PC12. **L'attestation** relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. **L'attestation** de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. **La copie de l'agrément** [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. **Une notice** précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	1 exemplaire par dossier
☐ PC16. **L'étude de sécurité** [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☐ PC 16-1. **L'attestation** de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] **OU** ☐ PC 16-1-1. **L'attestation** de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. **L'analyse** de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. **Le récépissé** de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC16-4. **Le bilan de la concertation** et **le document conclusif** [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
☐ PC 16-5. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. **Un tableau** indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17-1. **Un tableau** indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 **Un tableau** indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. **Un document** prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. **Un document** par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. **La copie de la lettre du préfet** qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. **Une justification du dépôt de la déclaration** au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. **Le récépissé de la demande d'enregistrement** lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. **La justification du dépôt** de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] **OU** si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : ☐ PC27. **Les pièces à joindre** à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. **Le certificat** indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. **Le certificat** attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. **L'attestation de l'accord** du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. **La copie des dispositions du cahier des charges** de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. **La convention** entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. **L'attestation** de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. **L'extrait de la convention** précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
☐ PC32. **Le plan de division** du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. **Le projet** de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. **Le formulaire** de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
☐ PC34. **Le plan de situation** du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] **OU** ☐ PC35. **La promesse synallagmatique** de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. **Une notice** précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. **La copie de la lettre du préfet** attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. **Le récépissé de dépôt** en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC40-1. **Une note** précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC 40-2. **Une demande de dérogation** comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-3. **Une note** précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-4. **Une demande** de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC41. **Une copie du contrat** ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC42. **Une copie du contrat** ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC43. **Le dossier** d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC44. **Le dossier** de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC 45. **Un document** contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis aux dispositions de l'article 101 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 Climat et Résilience :	
☐ PC 47. **L'attestation** prévue à l'article R. 171-35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme] **OU** ☐ PC 48. **L'attestation** mentionnée à l'article R. 111-25-19 du code de l'urbanisme [Art. R.431-16 r) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-29 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 49. **Un document** permettant de justifier le respect des critères prévus à l'article R. 111-20-1 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-27 I du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur une installation, une construction ou un ouvrage mentionné à l'article L. 111-28 du code de l'urbanisme :	
☐ PC 50. **Un document** permettant de justifier que l'installation des serres, des hangars et des ombrières à usage agricole est nécessaire à l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière [Art. R. 431-27 II du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation, un ouvrage ou une construction agrivoltaïque :	
☐ PC 51. **Un dossier** présentant les justifications détaillées du respect des conditions prévues à l'article L.314-36 du code de l'énergie [Art. R. 431-27 III du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE
Références cadastrales complémentaires

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie. La superficie totale du terrain devra être complétée dans la partie Terrain du Cerfa.

⚠ Cette fiche permet de renseigner 23 parcelles complémentaires. Si besoin vous pouvez utiliser plusieurs annexes pour compléter autant de parcelles que nécessaires en les numérotant de 1 à n.

Numéro d'annexe : 01

Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 500	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	4 531
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 501	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	8 857
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 502	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	10 430
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 510	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	23 220
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 511	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	9 888
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 512	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	9 744
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 516	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	8 080
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 664	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	21 735
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 666	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	2 940
Préfixe : 000	Section : OC	Numéro : 1100	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	1505
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	
Préfixe :	Section :	Numéro :	Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :	

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : VsTkpt228B
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2007B03106

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 14 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	497 900 597 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	07/05/2007
Dénomination ou raison sociale	**CENTRALES PV CORSE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	37 000,00 Euros
- Mention du 09/07/2012	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitie du capital social. Décision du 29/06/2012
- Mention du 16/08/2018	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitie du capital social. Décision du 29/06/2018
- Mention n° 79776 du 10/08/2021	Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 17/06/2021
Numéro d'identification Européen - EUID	FR9201.497900597
Adresse du siège	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activités principales	Réalisation, exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 07/05/2106
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF power solutions France
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Adresse	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s)	Réalisation, exploitation d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité.
Date de commencement d'activité	27/04/2007
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2007B03106

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Bastia

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S.Nanterre - 15/12/2025 - 11:17:10 page 2/2

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Code de vérification : nBMnt6fKFt
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 14 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	434 689 915 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	20/02/2001
Dénomination ou raison sociale	**EDF power solutions France**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	400 500 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR9201.434689915
Adresse du siège	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 20/02/2100
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	EDF power solutions
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	379 677 636 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	63 Rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine
Immatriculation au RCS, numéro	672 006 483 RCS Nanterre

SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020	Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participée(s) à l'opération : EDF RENOUVELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- Mention n° 68105 du 02/07/2021	Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- Mention n° 93338 du 23/09/2021	Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s)	La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Inbdirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus
Date de commencement d'activité	05/01/2001
Origine du fonds ou de l'activité	Création

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez
R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Marseille
R.C.S. Tarascon
R.C.S. Toulouse
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Cherbourg
R.C.S. Bar-le-Duc
R.C.S. Lorient
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Lyon
R.C.S. Pointe-à-Pitre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 -
- Mention du 13/01/2003	FUSION ABSORPTION DE LA SOCIETE ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

Code de vérification : sApE198uec
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 1991B04782

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 14 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	379 677 636 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	17/10/1991
Dénomination ou raison sociale	**EDF power solutions**
Forme juridique	Société anonyme
Capital social	226 755 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR9201.379677636
Adresse du siège	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Durée de la personne morale	Jusqu'au 30/10/2089
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président du conseil d'administration - Directeur général - Administrateur

Nom, prénoms	BUFFON Béatrice-Sophie
Date et lieu de naissance	Le 21/04/1974 à Vincennes (94)
Nationalité	Française
Domicile personnel	13 Rue Pasteur 78110 Le Vésinet

Administrateur

Dénomination	edf développement environnement sa
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Adresse	10 Place de la Défense 92974 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	380 414 482 RCS Nanterre
Représentant permanent	
Nom, prénoms	BELLOY Frédéric
Date et lieu de naissance	Le 15/06/1977 à Meaux (77)
Nationalité	Française
Domicile personnel	136 Rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne-Billancourt

Administrateur

Nom, prénoms	FELIX Carine
Nom d'usage	DE BOISSEZON
Date et lieu de naissance	Le 27/07/1976 à Sarcelles (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	9 Avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-Seine

Administrateur représentant les salariés

Nom, prénoms	DE MUYNCK Pascale
Date et lieu de naissance	Le 31/01/1978 à Pontoise (95)
Nationalité	Française
Domicile personnel	1 Rue du Capitaine Guynemer 78400 Chatou

Administrateur représentant les salariés

Nom, prénoms	CASSEGRAIN Marie Claire véronique francoise
Date et lieu de naissance	Le 04/10/1965 à Château-Renault (37)

Greffe du Tribunal des Activités Économiques de Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020 NANTERRE CEDEX

N° de gestion 1991B04782

Nationalité	Française
Domicile personnel	51 Rue Montmorency Apt 3 34200 Sète

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG S.A
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	Tour Eqho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	43 Boulevard des Bouvets Cs 90310 92741 Nanterre Cedex
Activité(s) exercée(s)	Prises de participations dans toutes sociétés industrielles et commerciales, en particulier dans le domaine de l'énergie, et dans tout autre domaine, en France et à l'étranger l'achat la vente de tous biens immeubles bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes financières immobilières et autres, ayant pour conséquence directes ou indirectes de faciliter cette activité
Date de commencement d'activité	13/09/1990
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aix-en-Provence
R.C.S. Caen
R.C.S. Béziers
R.C.S. Montpellier
R.C.S. Nantes
R.C.S. Saint-Nazaire
R.C.S. Lorient
R.C.S. Le Havre
R.C.S. Poitiers

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention du 17/10/1991	La société ne conserve aucune activité à son ancien siège
- Mention du 02/02/1999	Fusion-absorption de l'immobilière Saint Paul (Rcs Nanterre b407539212) - à compter du : 30-12-1998
- Mention du 15/10/2002	Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 de l'assemblée générale du 27/06/2002

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR DEVELOPPEMENT FRANCE

EXTRAIT

La soussignée, Carlotta Gentile Latino, agissant en sa qualité de Directrice des Activités terrestres France de la société EDF Renouvelables, société anonyme au capital de 226.755.000,00 euros, dont le siège social est à Cœur Défense – Tour B – 100, esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 379 677 636, dûment habilitée par délégation de pouvoirs et de responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 400.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- que Futuren et Futuren Asset Management sont Présidentes de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren et/ou Futuren Asset Management sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis la société Luxel et ses filiales ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Didier HELLSTERN, en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France, le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées du développement et de la mise en œuvre des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés en France (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

(i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de la Direction Développement, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
(ii) l'organisation des Projets tant en ce qui concerne la phase de développement que le planning de réalisation et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,
(iii) la compétence de maître d'ouvrage des Projets en phase de construction développés par EDF Renouvelables France et ce, en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France,

les responsabilités (ii) et (iii) prenant fin pour chaque Projet à la réception provisoire du Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, en France et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter** :

[…]

2. Concernant les pouvoirs d'action en justice :

– Agir au nom des Sociétés Rattachées ou les représenter, tant en demande qu'en défense, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, devant toutes juridictions administratives dans les matières qui entrent dans les compétences des services placés sous l'autorité du Délégataire ;

– Recevoir tous plis d'huissier destinés à l'une des Sociétés Rattachées.

3. Concernant les fonctions de représentation :

– Représenter chacune des Sociétés Rattachées, en coordination avec le Pôle Relations Institutionnelles d'EDF Renouvelables, auprès de l'État, des collectivités locales et responsables politiques ainsi que de toutes sociétés, établissements, associations, syndicats, groupements ou organismes divers dont l'activité rentre dans les missions de développement sur votre territoire ;

– Représenter EDF Renouvelables France dans sa fonction de Présidente, Directeur Général ou Gérante de(s) société(s) de projet dont l'activité entre dans les missions de développement sur votre territoire ; à ce titre, prendre, avec l'accord du Directeur Juridique d'EDF Renouvelables ou l'un de ses délégataires, toutes les décisions au nom des Société Rattachées dans les limites visées dans la présente délégation.

4. <u>Concernant les Projets :</u>

– Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :

  - obtenir une autorisation, un accord, une décision ou une approbation concernant le développement et la construction des Projets ; faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable ;

  - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

  - négocier et signer tout acte relatif à l'accès aux réseaux de transport et de distribution d'électricité, et notamment toute PRAC (proposition de raccordement avant complétude), toute demande de PTF (proposition technique et financière) et toute PTF et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ; engager l'acompte ou le montant dû ;

  - négocier et signer tout contrat relatif à la maîtrise foncière des Projets suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables, notamment les promesses de bail, les accords de prestations de services portant sur la prospection foncière et les baux ;

  - répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets ;

  - répondre à tout appel d'offres engageant la définition du prix de vente de l'électricité ou la rentabilité des projets, seul ou en groupement, après accord de la Direction Owner's Representative d'EDF Renouvelables France ;

  - mettre en œuvre les actions pour assurer la sureté des Projets, en coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables en phase de construction, en appliquant les mesures de sécurité adaptées pour ce type d'ouvrage, notamment en auditant périodiquement les mesures de sécurité des prestataires intervenant sur les Projets ; faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet, y compris la suspension de toute intervention présentant des risques pour les personnes présentes sur site ;

  - pour les Projets validés par le Comité d'Engagement d'EDF Renouvelables et/ou le Comité d'Engagement du groupe EDF, et en étroite coordination avec la Direction Industrie d'EDF Renouvelables et en accord avec la Direction *Owner's Representative* d'EDF Renouvelables France, négocier et signer :

    - tous contrats de travaux, de fournitures ou de services liés à la construction des Projets ; effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché-cadre lié à la construction et l'exploitation des ouvrages constituant les Projets ;
    - toute CR (convention de raccordement), tout CARDI (contrat d'accès au réseau en injection), toute CEX (convention d'exploitation) et leurs avenants, faire tous actes et notamment toutes déclarations à cet effet ; engager le montant dû ;

– Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;

– Signer tous contrats de confidentialité (*non-disclosure agreements*) nécessaires pour le développement des Projets ou la conclusion de partenariats de développement ;

– Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

5. <u>Concernant les contrats et achats tertiaires (c'est-à-dire autres que ceux visés à l'article 4)</u>

– Négocier, en liaison avec la Direction des Achats d'EDF Renouvelables, et signer tous contrats nécessaires à l'exécution des missions qui lui sont confiées ;

– Effectuer toute commande d'exécution s'intégrant dans tout marché cadre ;

– Faire tous actes d'exécution normale des contrats visés au présent article, signer les avenants et lettres de résiliation desdits contrats ; engager les dépenses afférentes à ces contrats.

*
**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégataire a la faculté de :

– Subdéléguer, avec l'accord du Délégant, une partie de ses pouvoirs à ses collaborateurs pourvus de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, ceci avec ou sans faculté de subdélégation de leur part ;

– Déléguer sa signature ;

– Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégataire à son remplaçant.

[…]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur Développement France concernant les activités terrestres d'EDF Renouvelables France. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégataire y met fin. Dans le cas où le Délégataire n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le

compte des Sociétés Rattachées, délégants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégant se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[…]

La présente délégation prend effet le 1er janvier 2023 ; elle annule et remplace toute éventuelle délégation antérieure sur le même périmètre de responsabilités.

Bon pour délégation de pouvoirs
et de responsabilités

Carlotta Gentile Latino
20 janv. 2023

Carlotta Gentile Latino
Directrice des Activités terrestres France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de
et de responsabilités

Didier Hellstern
23 janv. 2023

Didier HELLSTERN
Directeur Développement France

DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU DIRECTEUR DE ZONE SUD-EST ET OUTRE-MER

EXTRAIT

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités,
ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Sofiane Boukebbous, en sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer , le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Sud-Est et Outre-Mer[1] (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

(i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
(ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
(iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Sud-Est et Outre-Mer et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter** :

[…]

2. Concernant les Projets :

– Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :

  - faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :

    - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande

[1] La Zone Sud-Est et Outre-Mer étant définie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Collectivité de Corse, les Outre-Mer, ainsi que les départements 11, 30, 34, 48 et 66 (à savoir Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales).

d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;

- négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;

- répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;

– Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;

– Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;

– Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

*

**

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégataire a la faculté de :

– Déléguer sa signature ;

– Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégataire à son remplaçant.

[…]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégataire y met fin. Dans le cas où le Délégataire n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégants personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégant se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[…]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs
et de responsabilités

Didier Hellstern
24 mars 2022

Didier HELLSTERN
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de
et de responsabilités

Sofiane BOUKEBBOUS
11 avr. 2022

Sofiane BOUKEBBOUS
Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer

Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface du projet (ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
Parcelles concernées	OC 500	4 531	6,49	SURBAJO	20 290 VIGNALE
	OC 501	8 857			
	OC 502	10 430			
	OC 510	23 220			
	OC 511	9 888			
	OC 512	9 744			
	OC 516	8 080			
	OC 664	21 735			
	OC 666	2 940			
	OC 1100	1 505			
		77 710			

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m²)	Surface des constructions (m²)	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de transformation/ livraison	OC 516	8 080	25,2	SURBAJO	20 290 VIGNALE
Poste de transformation	OC 664	21 735	14		
		TOTAL	39,2		

Tableau récapitulatif des caracteristiques des postes de livraison et de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de transformation/ livraison	OC 516	9,00	2,80	2,90	SURBAJO	20 290 VIGNALE
Poste de transformation	OC 664	5,00	2,80	2,90		

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/3000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/3000

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

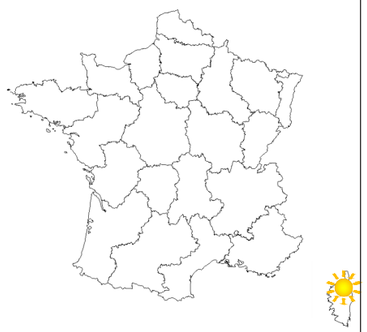
EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

LOCALISATION GÉNÉRALE DU PROJET

Légende





Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

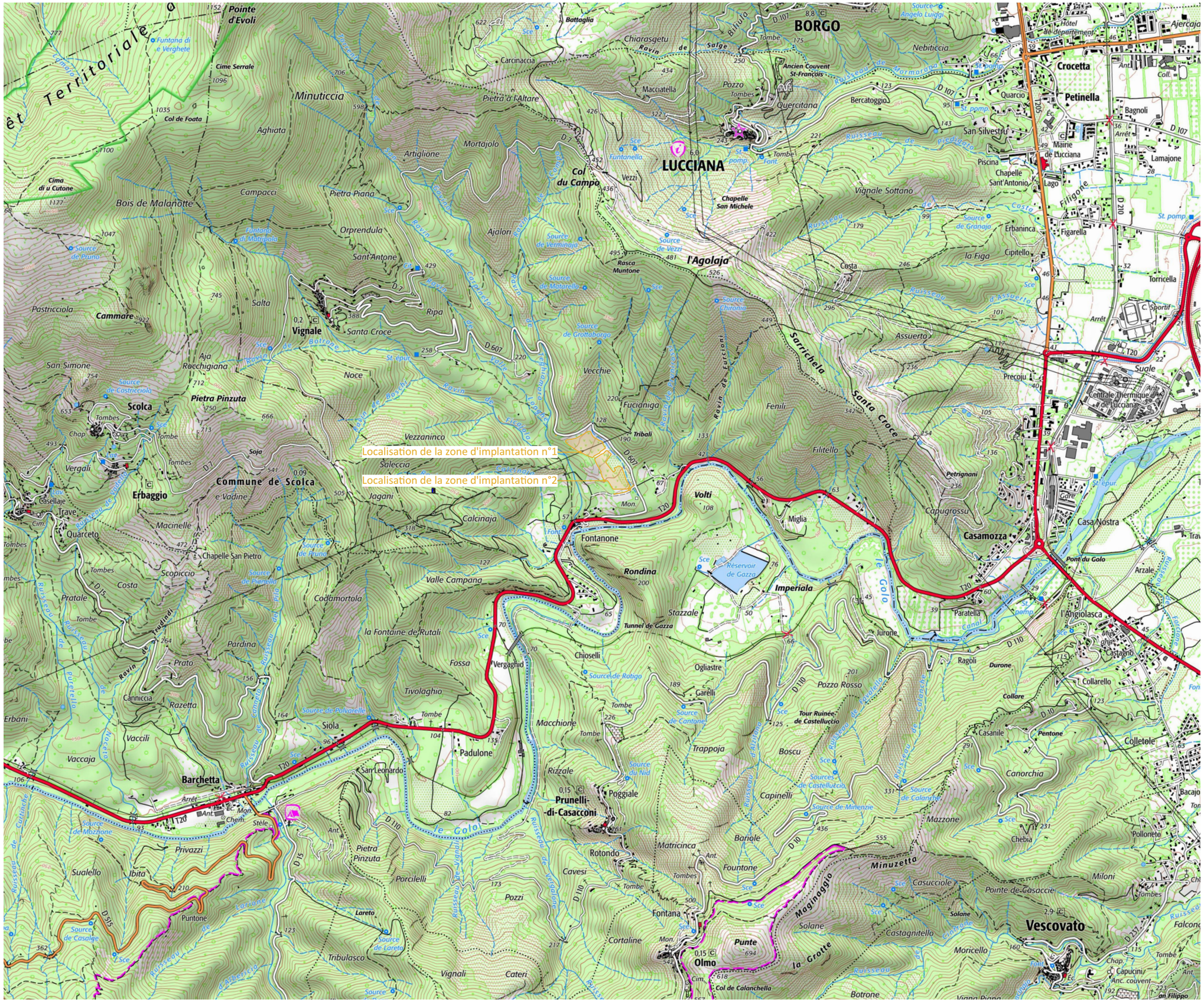
N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC1





DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

VUE AÉRIENNE

Légende



Echelle 1/3000 au format A3

0 60 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- Zones d'implantation du projet
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 — Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Voiries existantes

Echelle 1/3000 au format A3

0 60 120m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

SECTION OA BRULACCIA
VECCHIE
VINZOLINE
SECTION OB FUCCIANIGA
SECTION OB TRIBALI
PIANE
SAINA
CALCINAJA
CANNICCIA
COMMUNE DE VIGNALE SECTION OC SURBAJO

Portail à créer
Route départementale n°607
Ravin de surbajo
Localisation de la zone d'implantation n°1
Localisation de la zone d'implantation n°2
Chemin de Scola à la Plaine Pireto
Clôture existante à renforcer
Portail à créer
Ravin de Téjamala Ficajola
Route nationale n°193

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Contenu

- Plan de masse existant au 1/2000ème

- Plan de masse général du projet au 1/2000ème

- Plan de masse général du projet avec fond aérien au 1/2000ème

- Plans de masse de l'emprise du projet au 1/1000ème et 1/250ème

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE TOPOGRAPHIQUE ETAT EXISTANT

Légende

- Zones d'implantation du projet
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 — Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Bâtiments existants
- Voiries existantes
- Clôture existante
- Ravin
- Ligne électrique HTB
- Réseaux PTT
- Réseaux poteaux/ pylones
- Végétation existante
- Végétation à supprimer
- Lignes topographiques

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

Portail à créer
Route départementale n°607
Ligne électrique HTB
Végétation existante supprimée
Végétation existante conservée
Ravin de surbajo
Localisation de la zone d'implantation n°1
Réseaux PTT
Localisation de la zone d'implantation n°2
Ravin de Téjamala Ficajola
Chemin de Scola à la Plaine Pireto
Clôture existante à renforcer
Portail à créer
SECTION OB FUCCIANIGA
COMMUNE DE VIGNALE SECTION OC SURBAJO
VINZOLINE
VECCHIE
FUCCIANIGA
CALCINAJA
CANNICCIA

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE DU PROJET

Portail à créer
Piste renforcée
Citerne 60m³
Poste de transformation
Aire de grutage
Localisation de la zone d'implantation n°1
Structure photovoltaïque
Route départementale n°607
Ligne électrique HTB
Piste légère
Végétation existante conservée
Ravin de surbajo
Structure photovoltaïque
Réseaux PTT
Localisation de la zone d'implantation n°2
Piste légère
Ravin de Téjamala Ficajola
Base vie temporaire
Chemin de Scola à la Plaine Pireto
Portail à créer
Poste de transformation/ livraison
Aire de grutage
Clôture existante à renforcer

VECCHIE
VINZOLINE
SECTION OB
FUCCIANIGA
COMMUNE DE VIGNALE
SECTION OC
SURBAJO
CALCINAJA
CANNICCIA

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Clôture à renforcer
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Poste de transformation
- Citerne
- Base vie temporaire
- Piste périphérique légère
- Piste périphérique renforcée
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Bâtiments existants
- Voiries existantes
- Ravin
- Ligne électrique HTB
- Réseaux PTT
- Réseaux poteaux/ pylones
- Végétation existante
- Lignes topographiques
- Accès au site
- Portail d'accès

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions
EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE DU PROJET AVEC VUE AERIENNE

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Clôture à renforcer
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Poste de transformation
- Citerne
- Base vie temporaire
- Piste périphérique légère
- Piste périphérique renforcée
- Portail d'accès



Echelle 1/2000 au format A3

0 — 40 — 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE EMPRISE N°1

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation
- Citerne
- Piste périphérique légère
- Piste périphérique renforcée
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 — Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Voiries existantes
- Ravin
- Ligne électrique HTB
- Réseaux PTT
- Réseaux poteaux
- Végétation existante
- Lignes topographiques
- Accès au site

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions
EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE EMPRISE N°2

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Piste périphérique légère
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 — Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Voiries existantes
- Ravin
- Ligne électrique HTB
- Réseaux PTT
- Réseaux poteaux
- Végétation existante
- Lignes topographiques

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

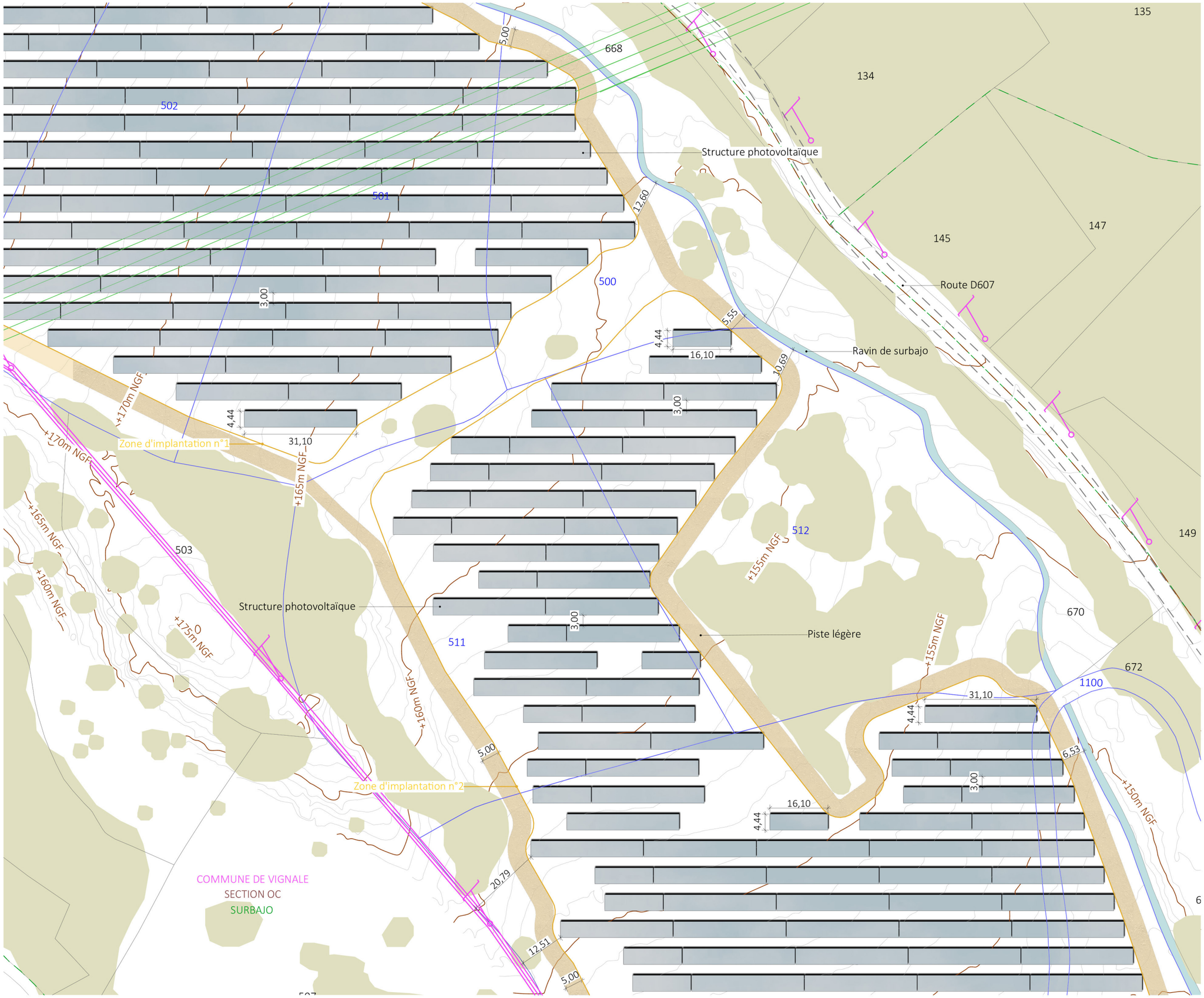
N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE EMPRISE N°4

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Base vie temporaire
- Piste périphérique légère
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 — Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Voiries existantes
- Ravin
- Réseaux PTT
- Réseaux poteaux
- Végétation existante
- Lignes topographiques
- Accès au site

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE EMPRISE - ZOOM DU POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation
- Citerne
- Piste périphérique légère
- Piste périphérique renforcée
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Réseaux PTT
- Végétation existante
- Lignes topographiques

Echelle 1/250 au format A3

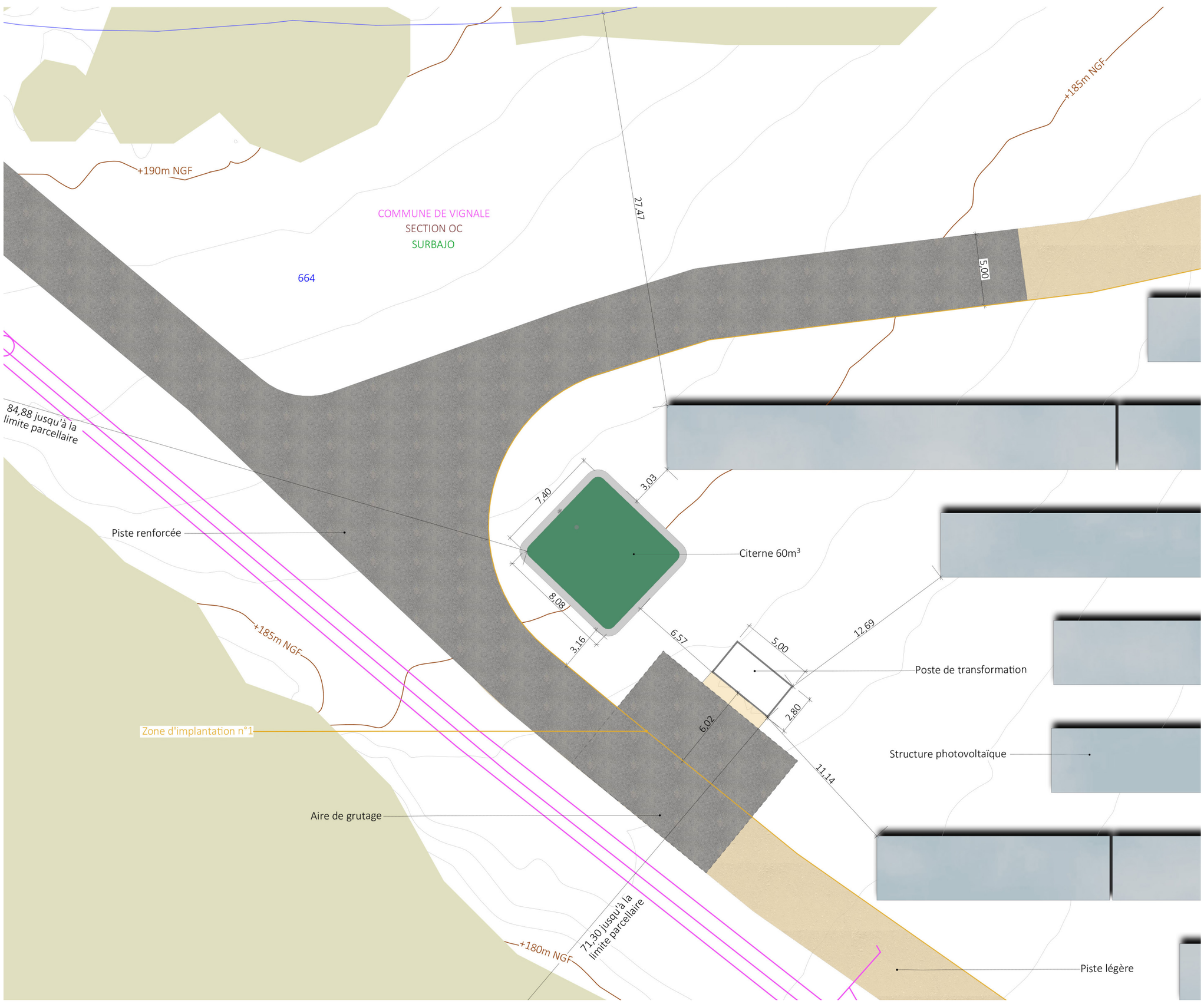
0 5 10m

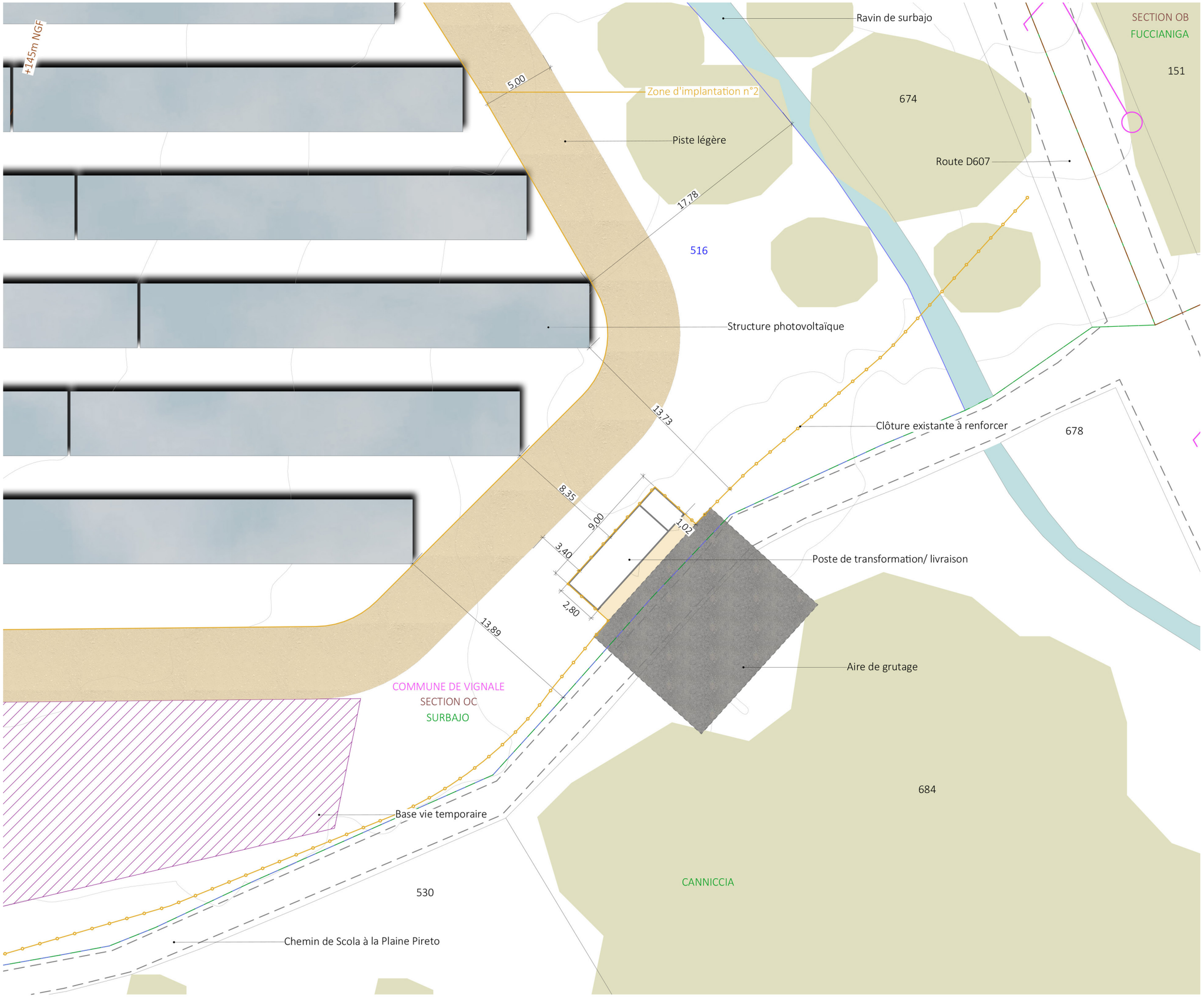
N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex





DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE MASSE EMPRISE - ZOOM DU POSTE DE TRANSFORMATION/ LIVRAISON

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Base vie temporaire
- Piste périphérique légère
- 2 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 — Parcelles cadastrales
- Limite sections
- Limite lieux-dits
- Voiries existantes
- Ravin
- Réseaux poteaux
- Végétation existante
- Lignes topographiques
- Clôture à renforcer

Echelle 1/250 au format A3

0 — 5 — 10m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB' et CC' au 1/2000

- Coupe AA' - État existant et projeté au 1/1000 et 1/500

- Coupe BB'- État existant et projeté au 1/1000 et 1/500

- Coupe CC'- État existant et projeté au 1/750

- Coupe d'une structure photovoltaique au 1/25

- Plan et Coupe du poste de transformation/ livraison au 1/50

- Plan et Coupe du poste de transformation au 1/50

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES AA', BB'

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Clôture à renforcer
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Poste de transformation
- Citerne
- Base vie temporaire
- Piste périphérique légère
- Piste périphérique renforcée
- Trait de coupe
- Portail d'accès

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

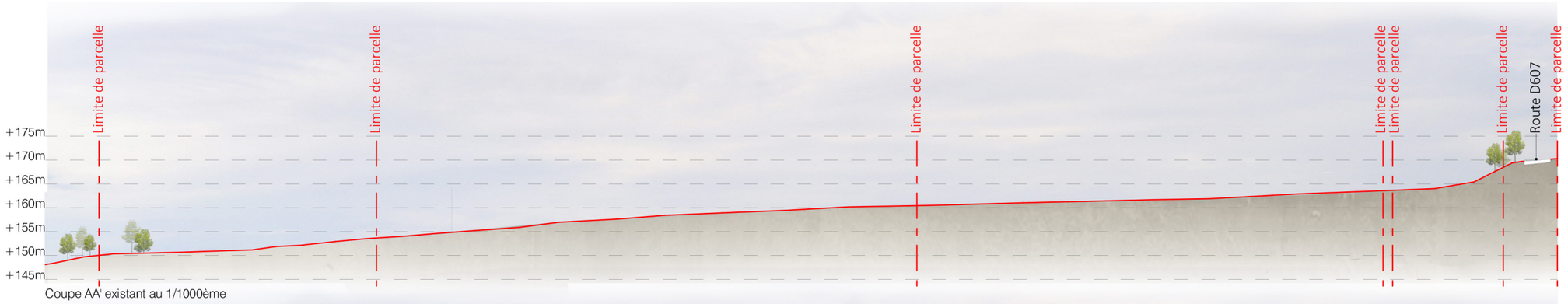


Architecte

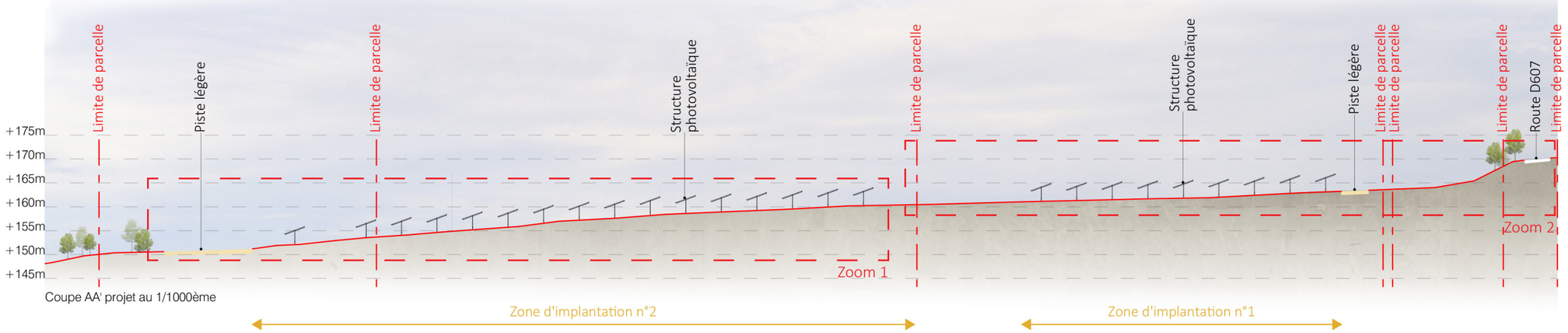
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



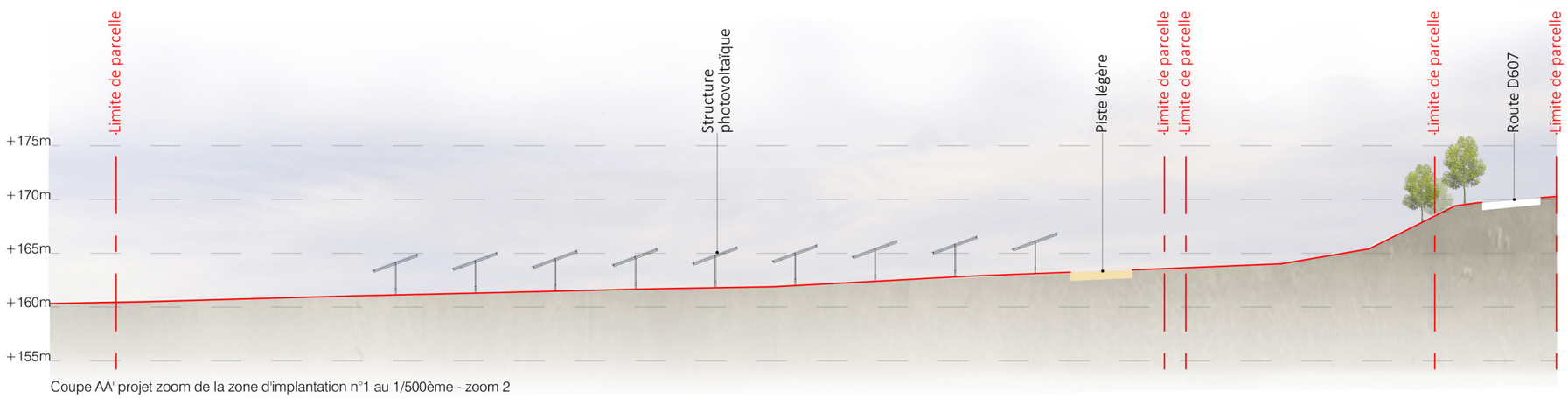
Coupe AA' existant au 1/1000ème



Coupe AA' projet au 1/1000ème



Coupe AA' projet zoom de la zone d'implantation n°2 au 1/500ème - zoom 1



Coupe AA' projet zoom de la zone d'implantation n°1 au 1/500ème - zoom 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Piste périphérique légère
- Voirie existante
- Végétation existante

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

Echelle 1/500 au format A3

0 — 10 — 20m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC3

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

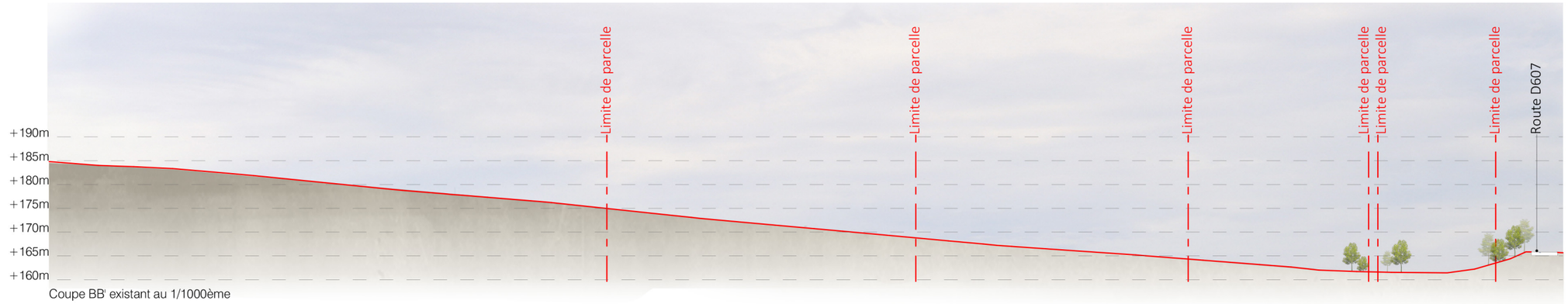
- Structures photovoltaïques
- Piste périphérique légère
- Piste renforcée
- Voirie existante
- Poste de transformation
- Végétation existante

Echelle 1/1000 au format A3

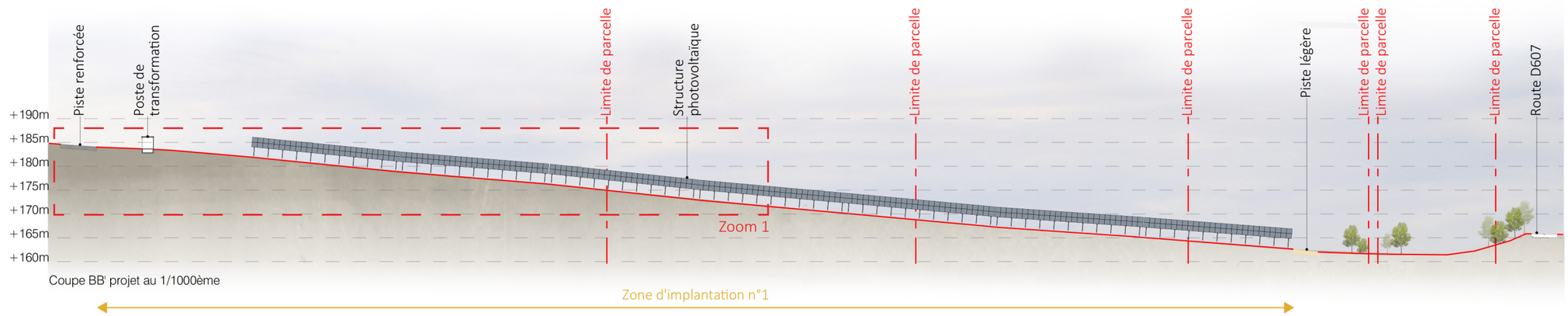
0 20 40m

Echelle 1/500 au format A3

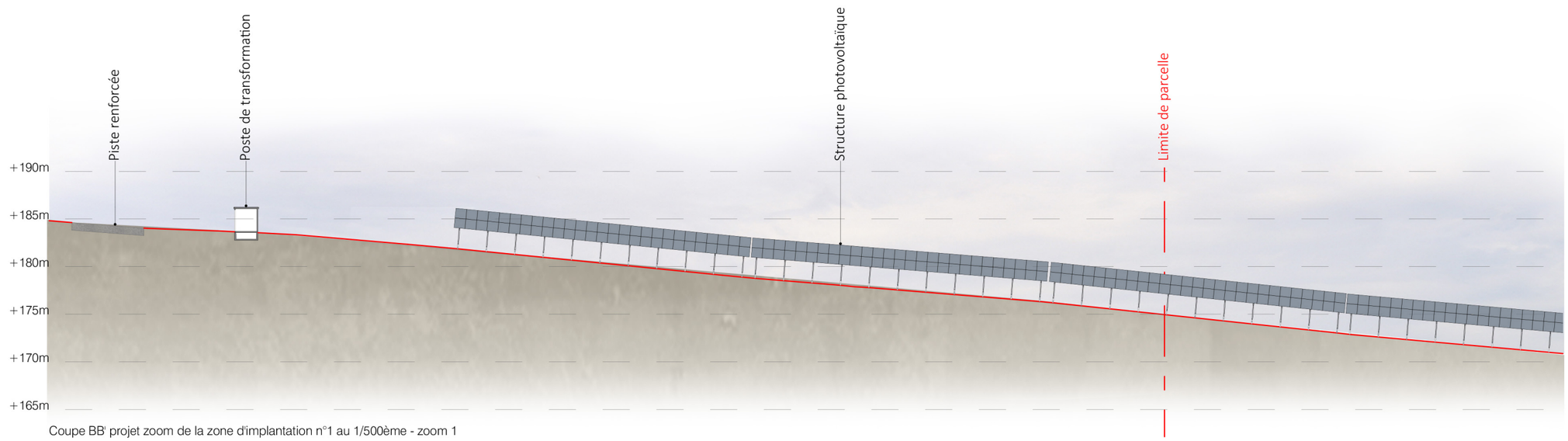
0 10 20m



Coupe BB' existant au 1/1000ème



Coupe BB' projet au 1/1000ème

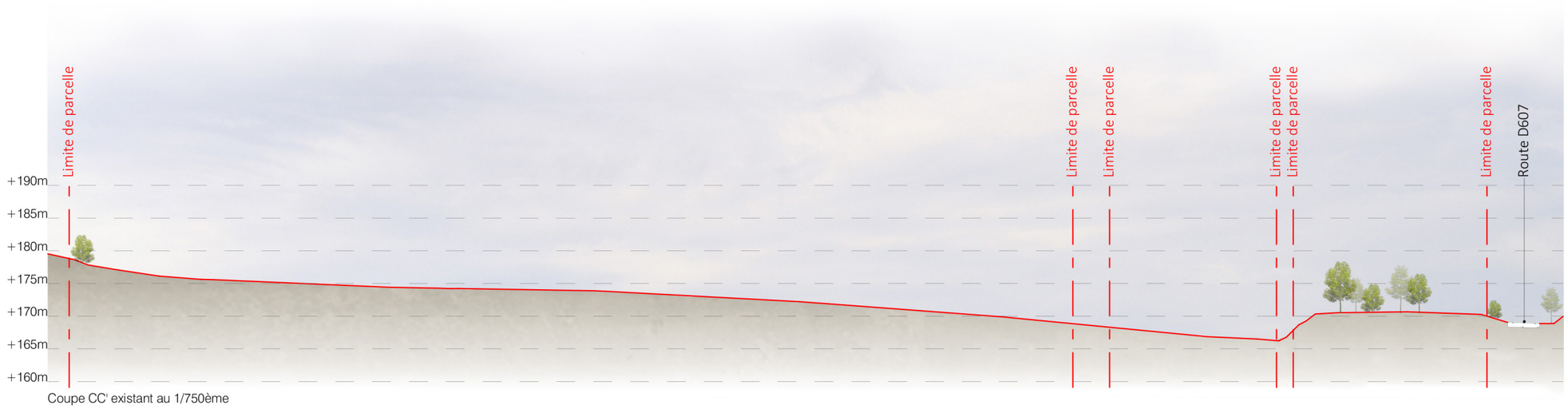


Coupe BB' projet zoom de la zone d'implantation n°1 au 1/500ème - zoom 1

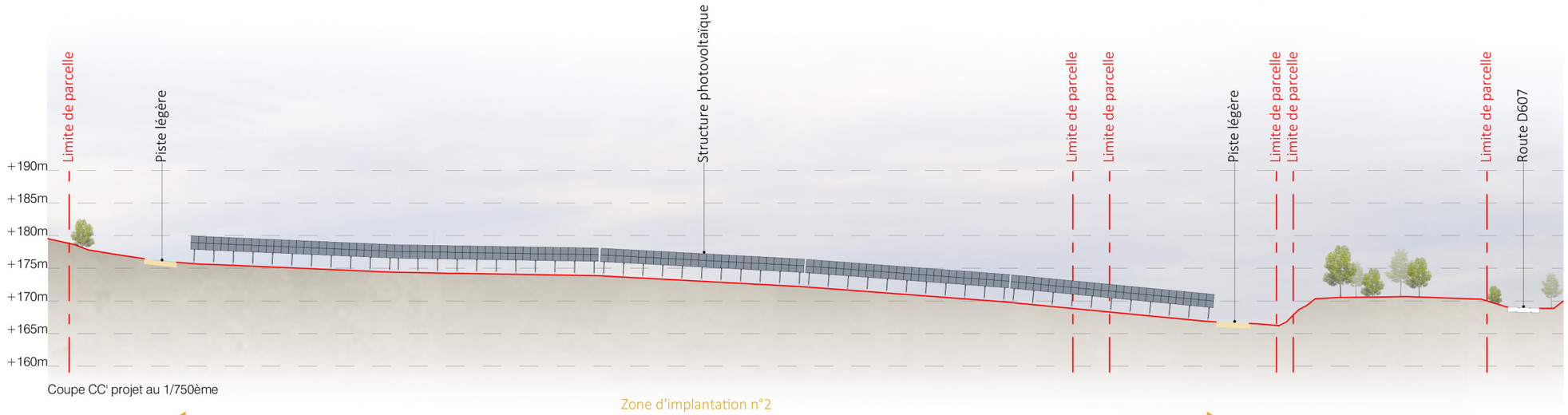
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



Coupe CC' existant au 1/750ème



Coupe CC' projet au 1/750ème

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

COUPE CC'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Piste périphérique légère
- Voirie existante
- Végétation existante

Echelle 1/750 au format A3

0 — 15 — 30m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC3

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

COUPE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

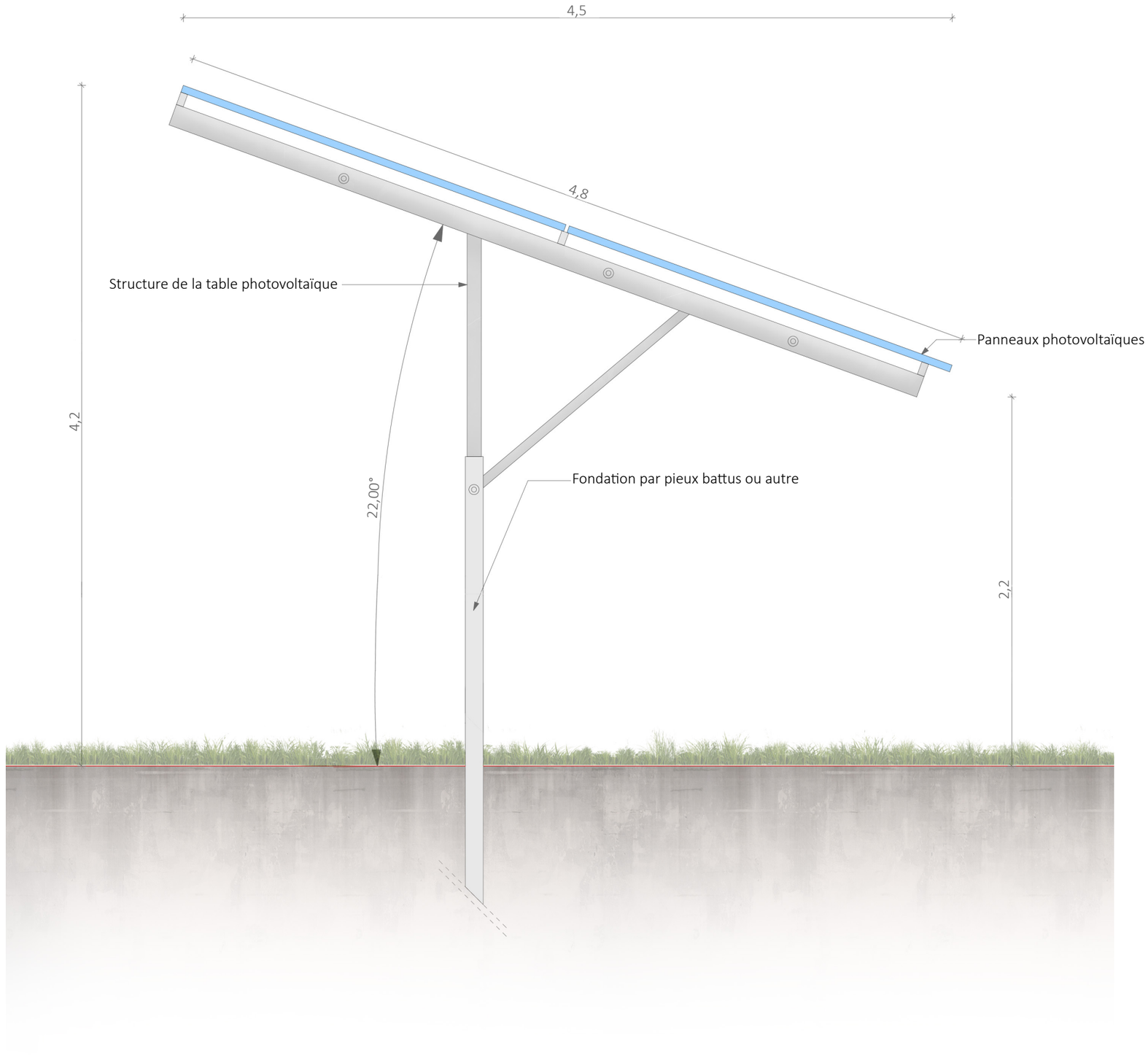
Point haut de 4,2m
Point bas de 2,2m
Longueur de 16,14m à 31,14m
Largeur projetée de 4,5m
Largeur réelle de 4,8m
Inclinaison de 22 degrès

Terrain naturel compris entre :
+136,06 et +196,45 NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/25 au format A3

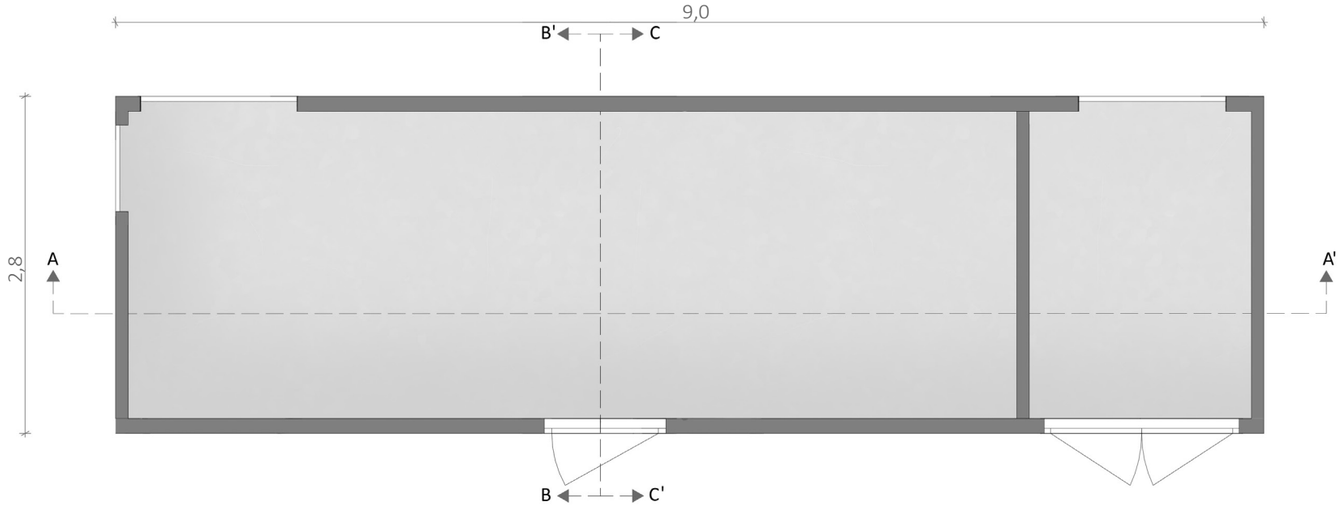
0 0,5 1m



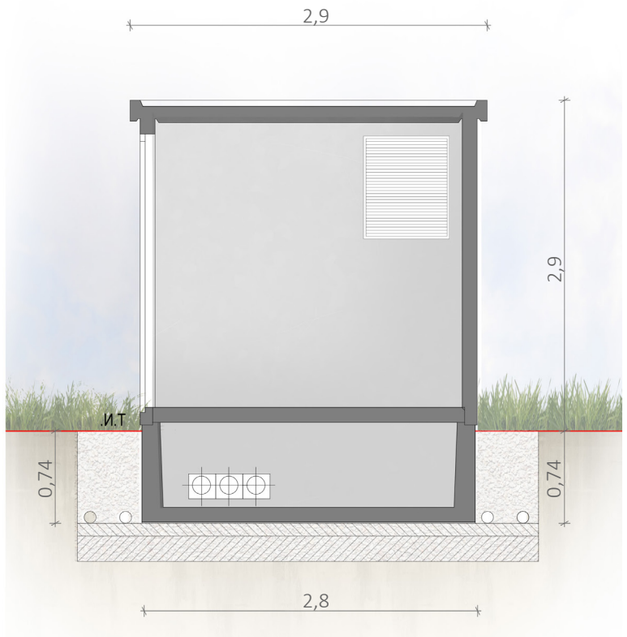
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



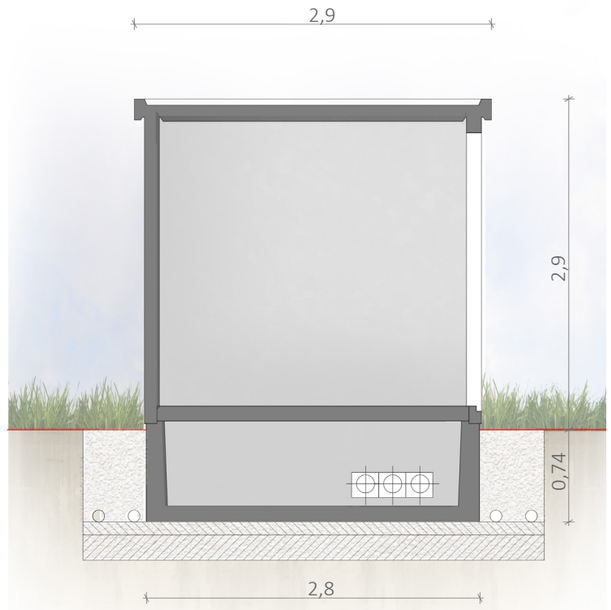
Plan de localisation des coupes



Coupe BB’



Coupe AA’



Coupe CC’

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

COUPES DU POSTE DE TRANSFORMATION/ LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de transformation/ livraison :

Hauteur de 2,9m
Longueur de 9,0m
Largeur de 2,8m

Aspect extérieur : teinte neutre et mat type gris sécurité (RAL 7004) + bardage bois

Implantation : +136,37 m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC3

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

COUPES DU POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques du poste de transformation :

Hauteur de 2,90m
Longueur de 5,0m
Largeur de 2,80m

Aspect extérieur : teinte neutre et mat type gris sécurité (RAL 7004).

Implantation du poste de transformation : +183,66m NGF

Echelle 1/50 au format A3

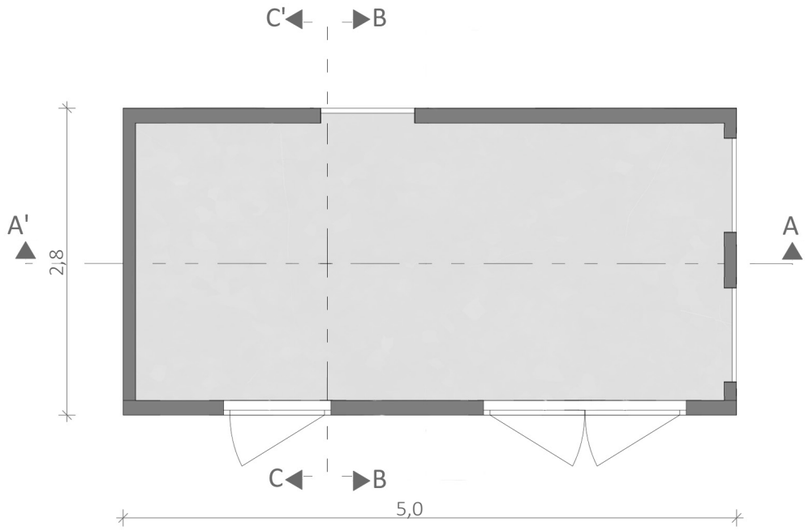
0 1 2m

Architecte

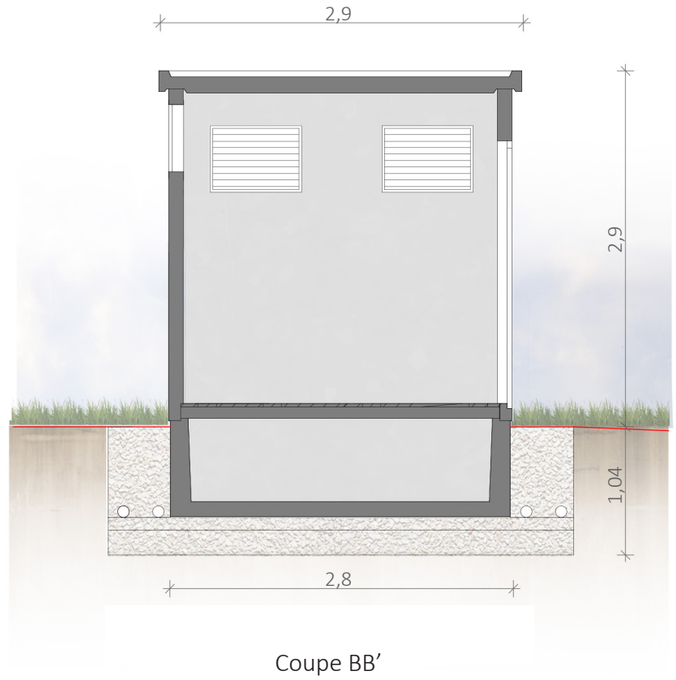
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

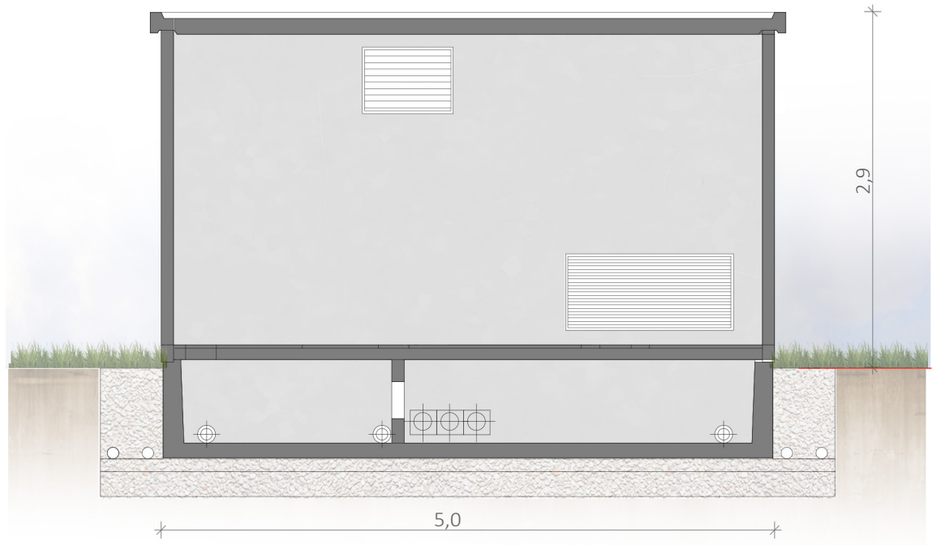
EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



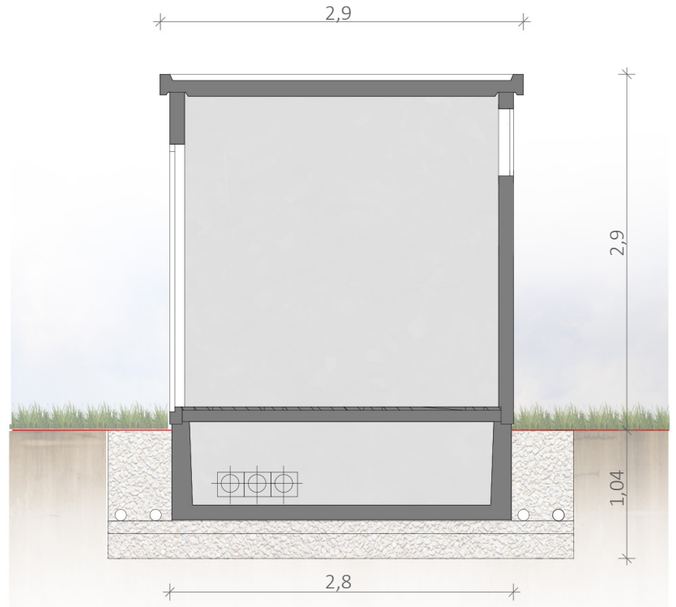
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC 4 – NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

Préambule

Le projet porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de VIGNALE sur la commune de Vignale, au lieu-dit « Surbajo », dans le département de la Haute-Corse (2B). Plus précisément, la zone d'implantation du projet photovoltaïque est localisée au Sud de la commune, à proximité de la départementale D 607.

1) L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants :

La zone s'inscrit sur les parcelles cadastrée 0C 500, 0C 501, 0C 502, 0C 510, 0C 511, 0C 512, 0C 516, 0C 664, 0C 666, accessible via la D 607 puis le chemin de Scolca à la Plaine de Pireto. Le projet s'étend sur une surface d'environ xx ha.

La zone est essentiellement occupée par une strate arbustive représentée par un champ d'Asphodèle. Quelques lisières arborées (chênes lièges) sont également présentes.

Le périmètre du projet se situe au sein d'une vallée resserrée, majoritairement couverte d'un maquis dense et de suberaies, que traverse le Golu, avant de s'ouvrir sur la plaine cultivée qui concentre la plupart des activités.

Notons qu'aucun élément patrimonial réglementé ne se trouve dans la zone du projet. Seul un monument inscrit nommé « Eglise Saint Michel » sur la commune de Lucciana se trouve à plus de 2 km.

La zone du projet est également en dehors de tout zonage d'inventaire écologique ou protégé. Le périmètre de protection ou d'inventaire le plus proche correspond à un périmètre de ZNIEFF de type 1 (Ancienne usine de Lucciana) qui se trouve à environ 2,2 km à l'Est (identifié également dans un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)).

2) Présentation du projet :

L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Afin d'implanter la centrale solaire photovoltaïque, une suppression de quelques arbres sera nécessaire sur une partie restreinte du secteur.

Globalement, le site conservera la topographie actuelle du terrain.

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

La centrale sera composée de modules photovoltaïques, reposant sur des structures de support orientées Sud et inclinées à 22 °. La surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques sera de 2,8 ha sur l'ensemble du projet. Les rangs de structures seront séparés d'environ 3 m les uns des autres. Les hauteurs minimales et maximales des panneaux par rapport au niveau du terrain naturel seront respectivement de 2,2 m et de 4,2 m. Des fondations assureront l'ancrage au sol de l'ensemble. Les structures métalliques seront ancrées par des fondations dont la nature sera connue au moment de la réalisation des tests d'arrachement (la solution la moins impactante, les pieux battus, sera privilégiée dans la mesure du possible).

Le site de production sera également équipé d'un poste de transformation/livraison combiné de 25,2 m² unitaire ainsi que d'un poste de transformation de 14 m2 unitaire, pour une emprise au sol totale d'environ 39,2 m². Ces locaux techniques seront situés à proximité des pistes d'accès renforcées, afin d'assurer un accès direct au gestionnaire du réseau électrique de Corse (EDF SEI) au poste de livraison.

Le raccordement électrique du site du projet se décomposera en deux parties distinctes :

- Le raccordement électrique interne à la centrale photovoltaïque :

Il sert à raccorder les panneaux et le local technique accueillant le poste de conversion de l'énergie et le poste de livraison. Des réseaux électriques entre les structures et le local technique seront créés. Ils seront enterrés à 0,80 mètres de profondeur et seront réalisés au droit ou en accotement des chemins d'accès. Le réseau de fibre optique permettant la supervision de la centrale sera inséré dans les mêmes tranchées.

- Le raccordement électrique externe à la centrale photovoltaïque :

Le réseau électrique externe (ligne enterrée) reliera le local technique au réseau public de distribution ou de transport d'électricité pour permettre d'injecter la production sur le réseau. Il est envisagé de raccorder l'installation au poste source de Lucciana, distant d'environ 5,5 km. Les routes et chemins seront utilisés en priorité et le raccordement s'effectuera en souterrain le long des voies existantes.

Les autorisations liées au raccordement de la centrale photovoltaïque n'entrent pas dans le cadre de la présente demande de permis de construire, le maître d'ouvrage pour le raccordement étant le gestionnaire du réseau électrique de Corse (EDF SEI).

La centrale photovoltaïque ne nécessitera pas d'autres raccordements entre le réseau privé et les réseaux publics (réseau public d'eau potable, assainissement…).

Concernant la sécurité du site en matière d'incendie, le parc sera concerné par les prescriptions suivantes :

- Les voies d'accès au site, depuis la RT 20 puis la D 607, devront avoir les caractéristiques d'une voie de desserte principale.

- Une piste périphérique ceinturera périmétralement le parc photovoltaïque (largeur circulable d'environ 5 m). Cette voie permettra également le cheminement des moyens de secours sur l'ensemble du site ;

- Une zone de débroussaillement conforme à l'arrêté de débroussaillement sera appliquée, sur tout le périmètre du site (avec une largeur débroussaillée de 50 mètres) ;

- Concernant les ressources en eau : une borne incendie, située au Sud-Est du projet à moins de 200 m du local technique (poste de transformation/livraison combiné), pourra être utilisée en cas de besoin. Par ailleurs, une citerne incendie de 60 m3 sera installée en complément sur la zone Nord-Ouest du projet (à proximité du second poste de transformation).

D'autres mesures de protection seront mises en place :

- Enfouissement des câbles d'alimentation ;
- Isolation du Poste de liaison par des parois CF de degré 2 h 00 ;
- Installation d'une coupure générale électrique unique pour l'ensemble du site ;
- Installation dans les locaux techniques accueillant le poste de transformation de l'énergie et le poste de livraison, des extincteurs appropriés aux risques.

Le traitement des constructions, clôtures ou aménagements situés en limite de terrain

Un parc photovoltaïque au sol n'est pas un site accessible librement, à la fois pour des raisons de sécurité des personnes, pour des raisons de valeur des équipements en place, et du fait qu'il s'agit d'un site de production, dont le flux doit être interrompu le moins souvent possible. Il est donc indispensable d'en limiter l'accès, et d'assurer une surveillance en continu des éventuelles intrusions ou incidents.

Ainsi, dans le cas d'un site de pâturage accueillant un troupeau de bovins, l'ensemble du périmètre du projet photovoltaïque de Vignale sera protégé par la végétation existante sur les ¾ du site (haies d'une hauteur importante) ainsi qu'une clôture agricole au sud, garantissant ainsi le maintien des animaux au sein de leur emprise de pâture, la protection des animaux, mais aussi la sécurité des équipements contre toute tentative de vandalisme et d'accès aux parties sensibles du site.

Deux portails à battant de 5 m de longueur et de 2 m de hauteur permettront l'accès exclusif aux personnels qui exploiteront la centrale, ainsi qu'au Service d'Incendie et de Secours (un positionné au sud-Ouest de la zone et l'autre au Nord-Ouest).

L'accès à la centrale solaire photovoltaïque se fera via la D 607 au Nord ainsi que via le chemin communal au Sud.

Les matériaux et les couleurs des constructions

Le poste de transformation/livraison combiné, ainsi que le second poste de transformation auront comme aspect extérieur un enduit de teinte gris de sécurité (RAL 7004 ou équivalent). Le poste de transformation/livraison combiné bénéficiera d'un traitement architectural en bardage bois type châtaignier composé de liteaux verticaux ajourés.

La citerne ainsi que les portails à installer seront de couleur vert fougère (RAL 6025 ou équivalent), pour se fondre le plus possible dans la végétation qui sera maintenue en périphérie proche.

Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

La gestion de la végétation au sein du parc photovoltaïque se fera à l'aide d'éco pâturage bovins ou entretiens mécaniques si compléments nécessaires.

La gestion des Obligations Légales de Débroussaillement sera conforme à l'arrêté préfectoral en vigueur en Haute-Corse.

Afin de préserver la fonctionnalité des continuités écologiques, les lisières présentes aux abords de la zone clôturée et à proximité des ruisseaux seront préservées.

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Depuis la T20, il sera possible d'emprunter la Route Départementale D607 ainsi que le chemin communal existante de Scolca à la plaine Pireto pour rejoindre la centrale photovoltaïque.

Une clôture agricole sera installée sur une portion du site, d'une hauteur de 2 m pour une longueur totale d'environ 160 mètres. Deux portails de 5 m (deux vantaux) seront mis en place.

Une piste périphérique ceinturera périmétralement le parc photovoltaïque (largeur circulable d'environ 5 m). Cette voie assurera un accès pour l'entretien/la maintenance au plus près des structures photovoltaïques ainsi qu'au Service d'Incendie et de Secours.

Enfin, il n'y aura pas de personnel permanent sur site.

PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- Des structures photovoltaïques au 1/50 et 1/100
- Du poste de transformation/ livraison au 1/50
- Du poste de transformation au 1/50
- De la citerne de 60m3 au 1/75
- Du portail au 1/50
- De la clôture au 1/50

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN MODÈLE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE 28 PANNEAUX

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Point haut de 4,2m
Point bas de 2,2m
Longueur de 16,14m
Largeur projetée de 4,5m
Largeur réelle de 4,8m
Inclinaison de 22 degrès

Terrain naturel compris entre :
+136,06 et +196,45 NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3

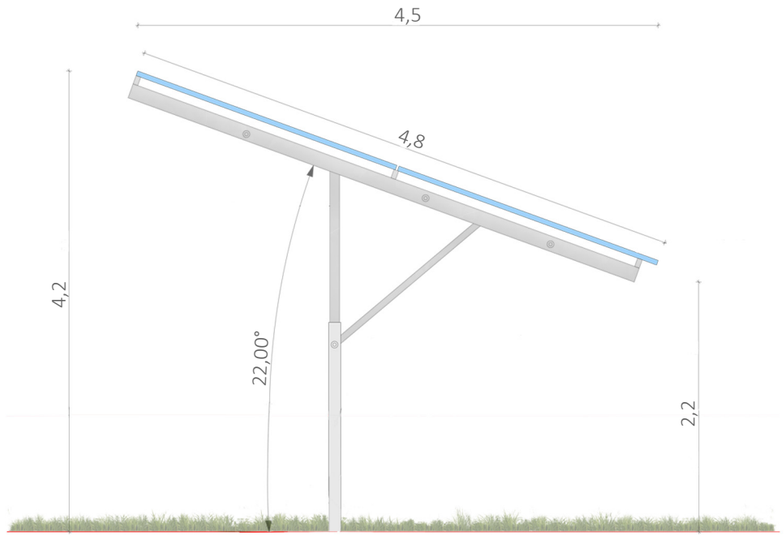


Architecte

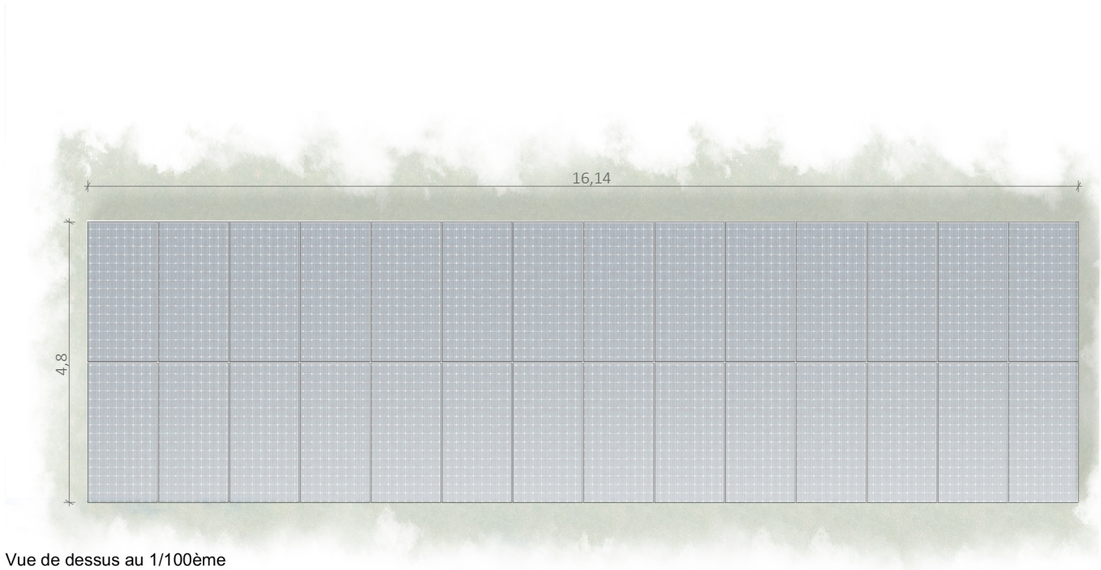
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

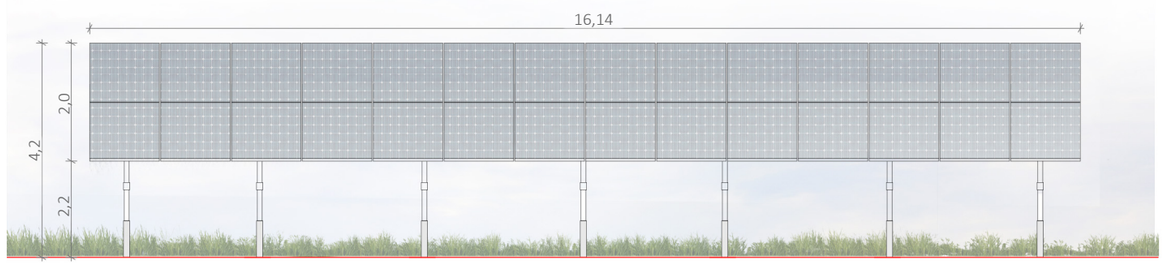
PC5



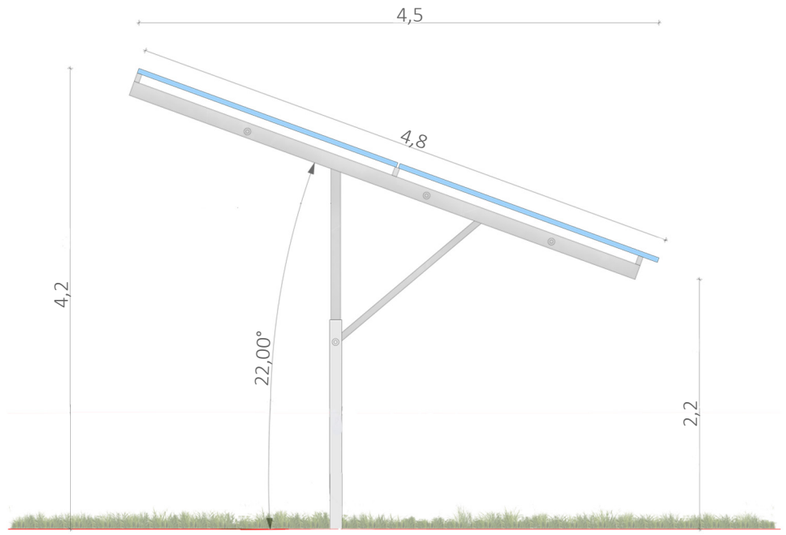
Vue de côté au 1/50ème



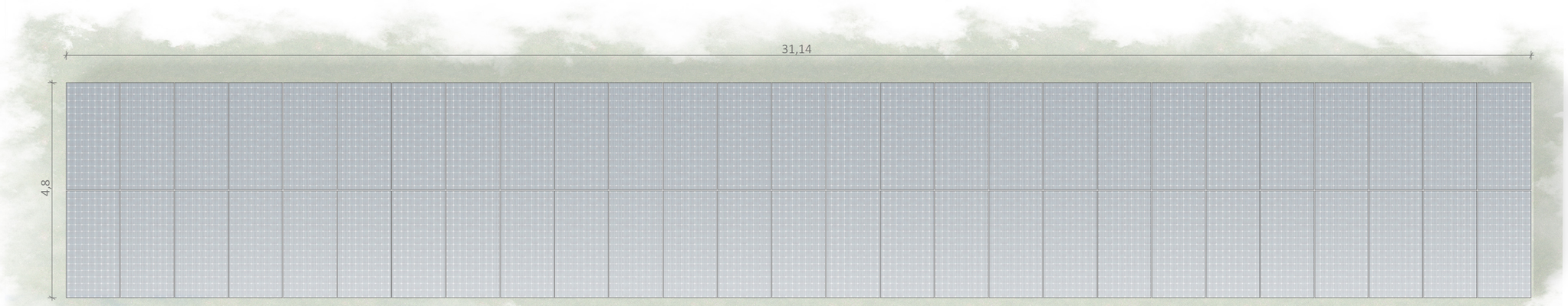
Vue de dessus au 1/100ème



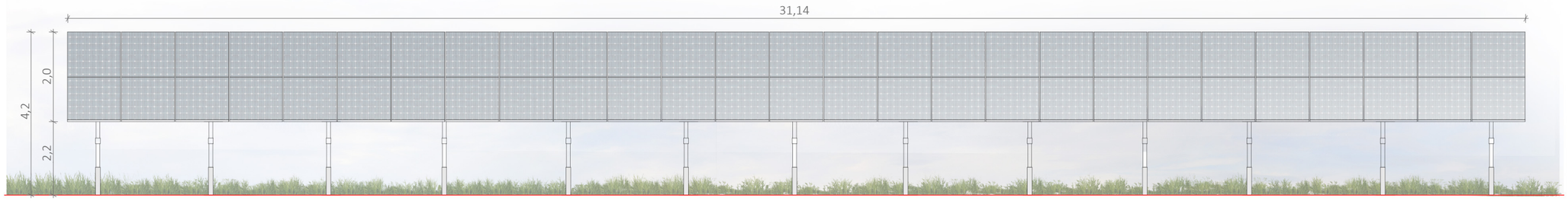
Façade sud au 1/100ème



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade sud au 1/100ème

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN MODÈLE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE 54 PANNEAUX

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Point haut de 4,2m
Point bas de 2,2m
Longueur de 31,14m
Largeur projetée de 4,5m
Largeur réelle de 4,8m
Inclinaison de 22 degrés

Terrain naturel compris entre :
+136,06 et +196,45 NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Echelle 1/100 au format A3

0 2 4m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

FACADES DU POSTE DE TRANSFORMATION/ LIVRAISON

Légende

Caractéristique du poste de transformation/ livraison :

Hauteur de 2,9m
Longueur de 9,0m
Largeur de 2,8m

Aspect extérieur : teinte neutre et mat type gris sécurité (RAL 7004) + bardage bois

Implantation : +136,37m NGF

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

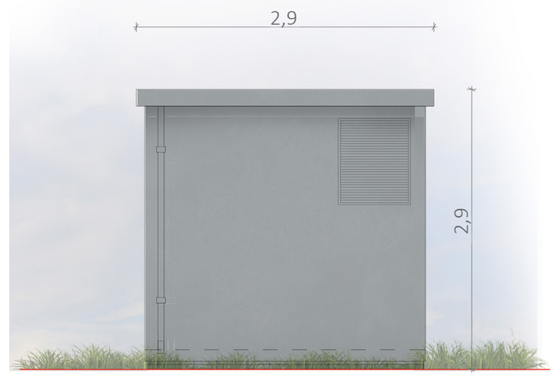
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



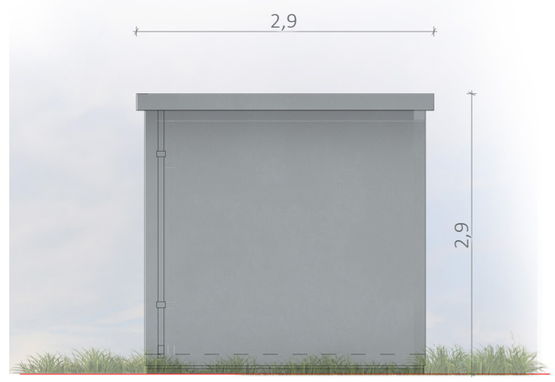
Face nord-ouest



Face sud-ouest



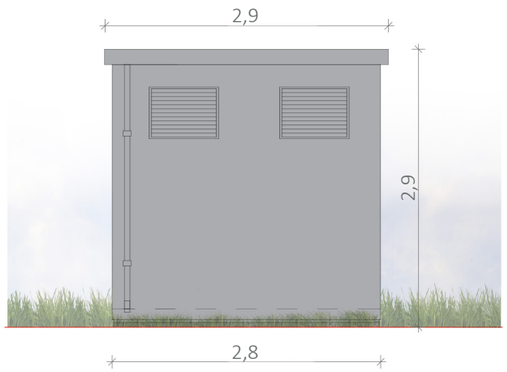
Face sud-est



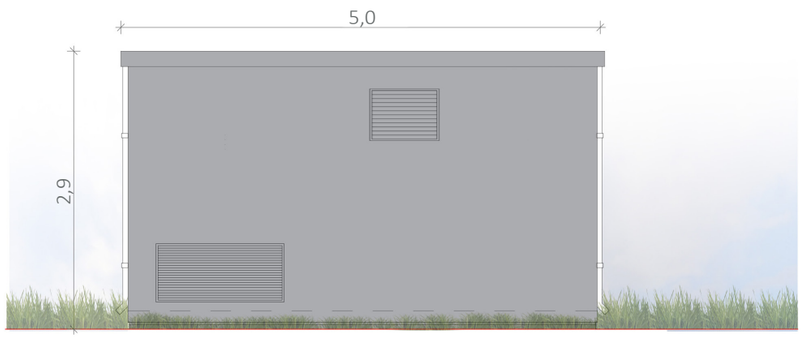
Face nord-est



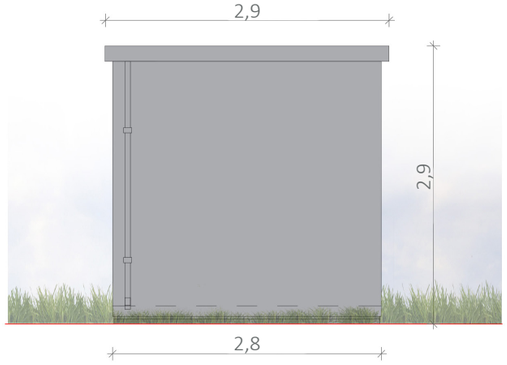
Face sud-ouest



Face sud-est



Face nord-est



Face nord-ouest

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN MODÈLE DU POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques du poste de transformation :

Hauteur de 2,90m
Longueur de 5,0m
Largeur de 2,80m

Aspect extérieur : teinte neutre et mat type gris sécurité (RAL 7004).

Implantation du poste de transformation : +183,66m NGF

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC5

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN MODÈLE D'UNE CITERNE DE 60m3

Légende

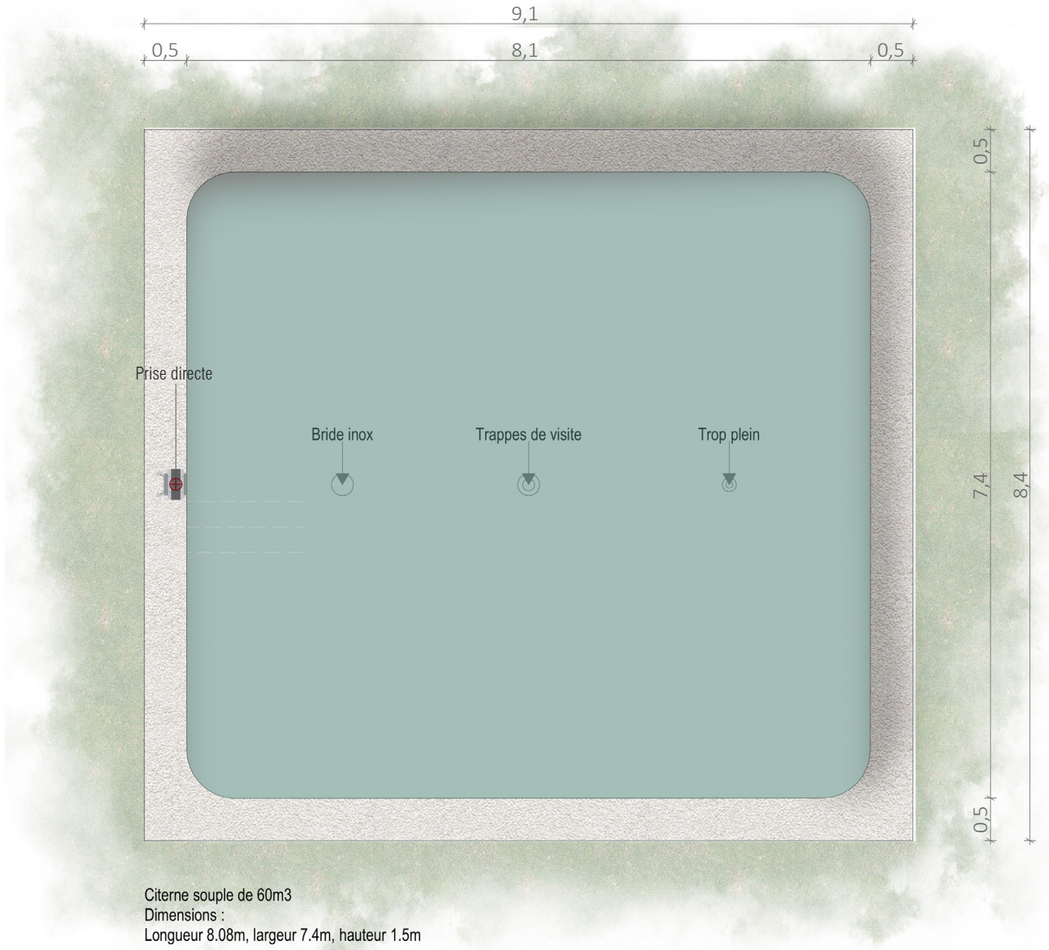
Caractéristiques de la citerne :

Volume : 60m3

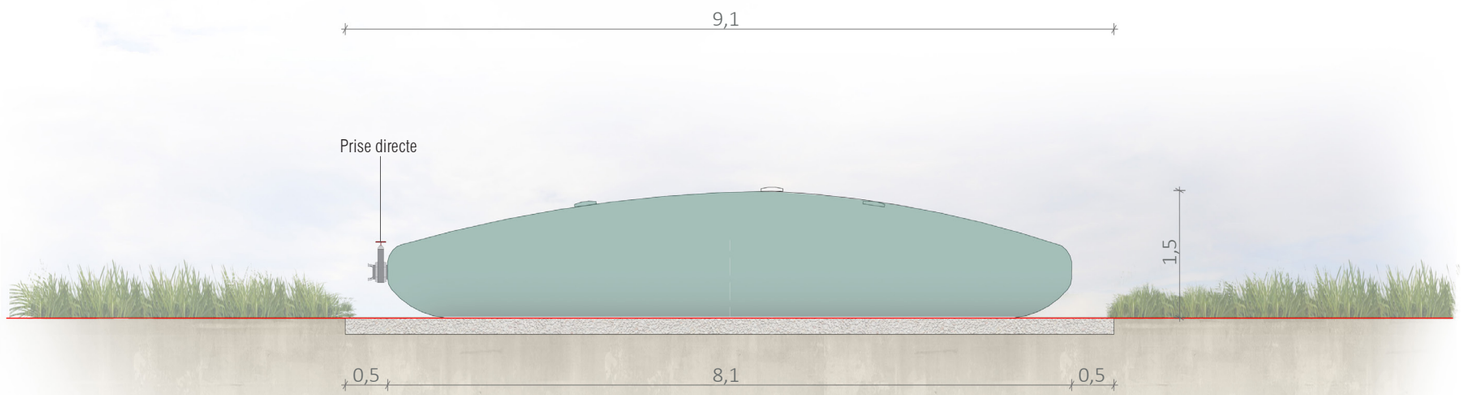
Dimensions de la citerne :
Longueur de 8,1m
Largeur de 7,4m
Hauteur de 1,5m

Aspect extérieur : RAL 6025 ou autre

Implantation : +185,35m NGF



Vue de dessus



Vue de face

Echelle 1/75 au format A3

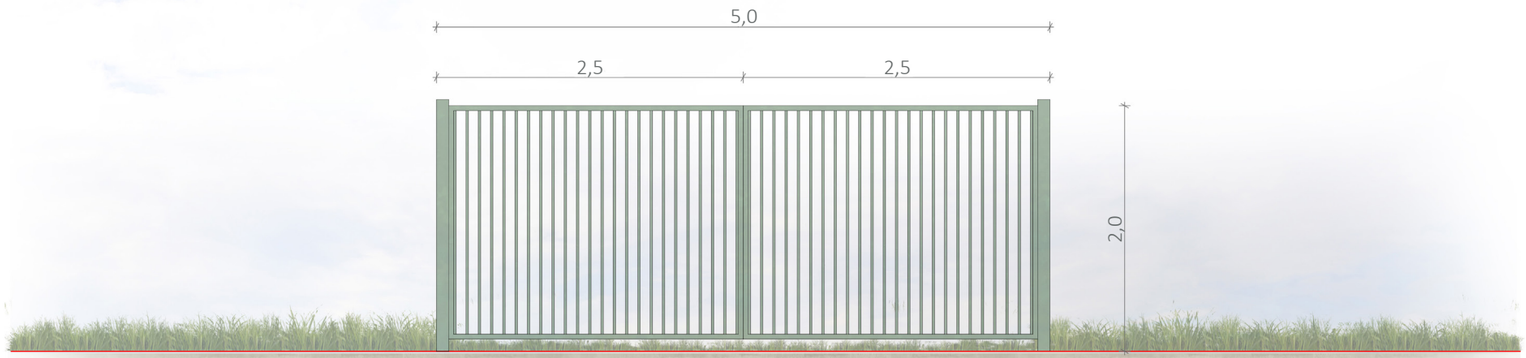
0 1,5 3m

Architecte

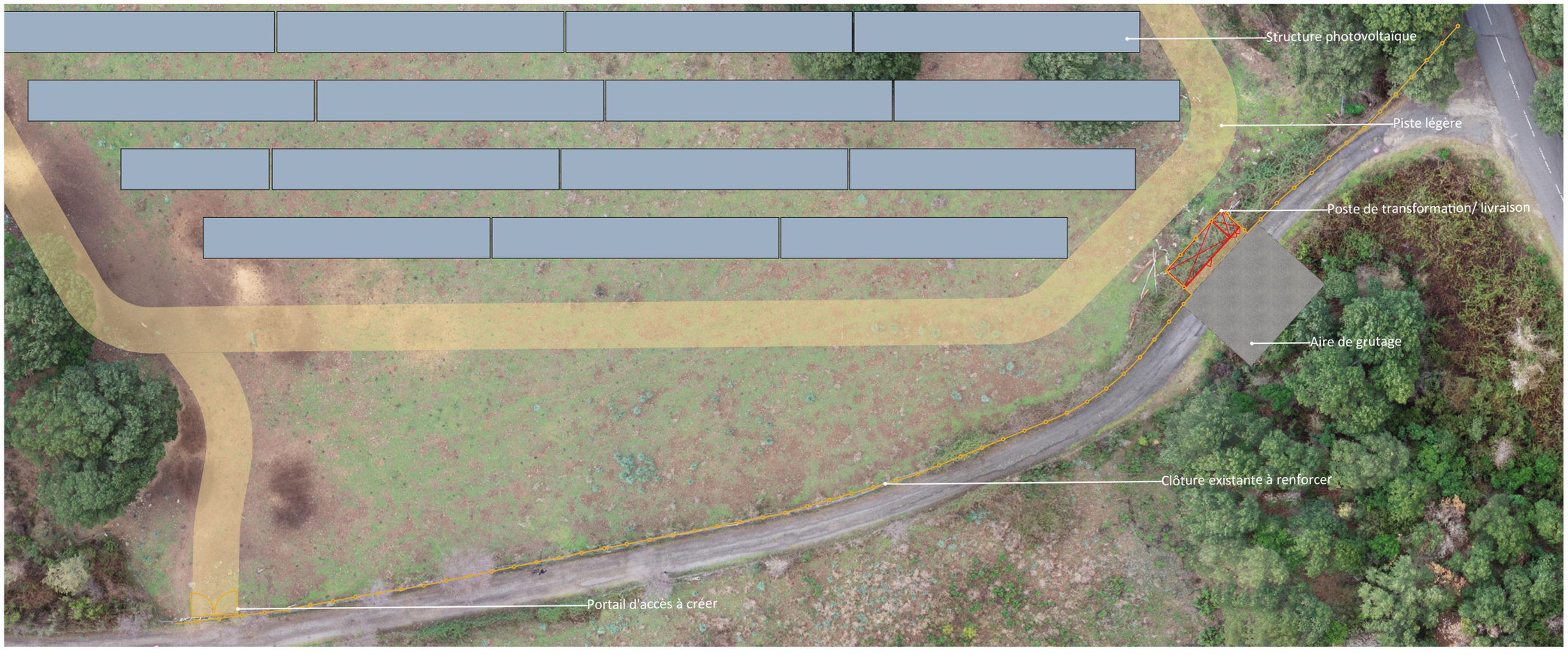
I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC5



Vue de face du portail



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN MODÈLE DU PORTAIL

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Clôture à renforcer
- Portail à créer
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Piste périphérique légère

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Echelle 1/500 au format A3

0 10 20m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

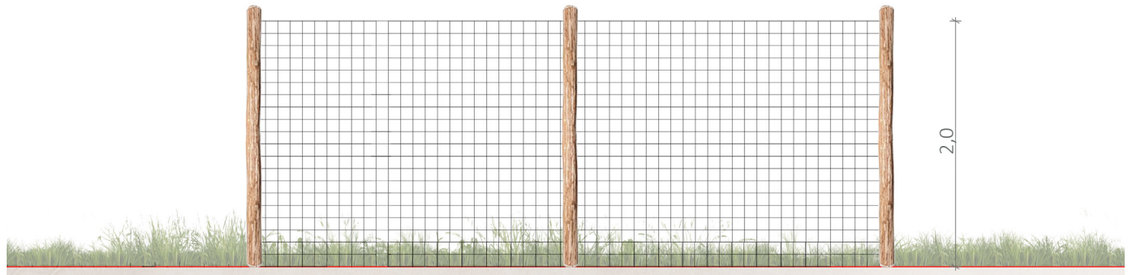
EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN MODÈLE DE LA CLÔTURE

Légende

- Zones d'implantation du projet
- Clôture à renforcer
- Portail à créer
- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation/ livraison
- Piste périphérique légère



Vue de face de la clôture

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Echelle 1/500 au format A3

0 10 20m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC2

PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Contenu

- Plan de localisation des points de vue des photomontages

- Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE DES PHOTOMONATGES

Légende

Localisation des points de vue



Localisation de la
Centrale photovoltaïque

Echelle 1/15000 au format A3

0 300 600m

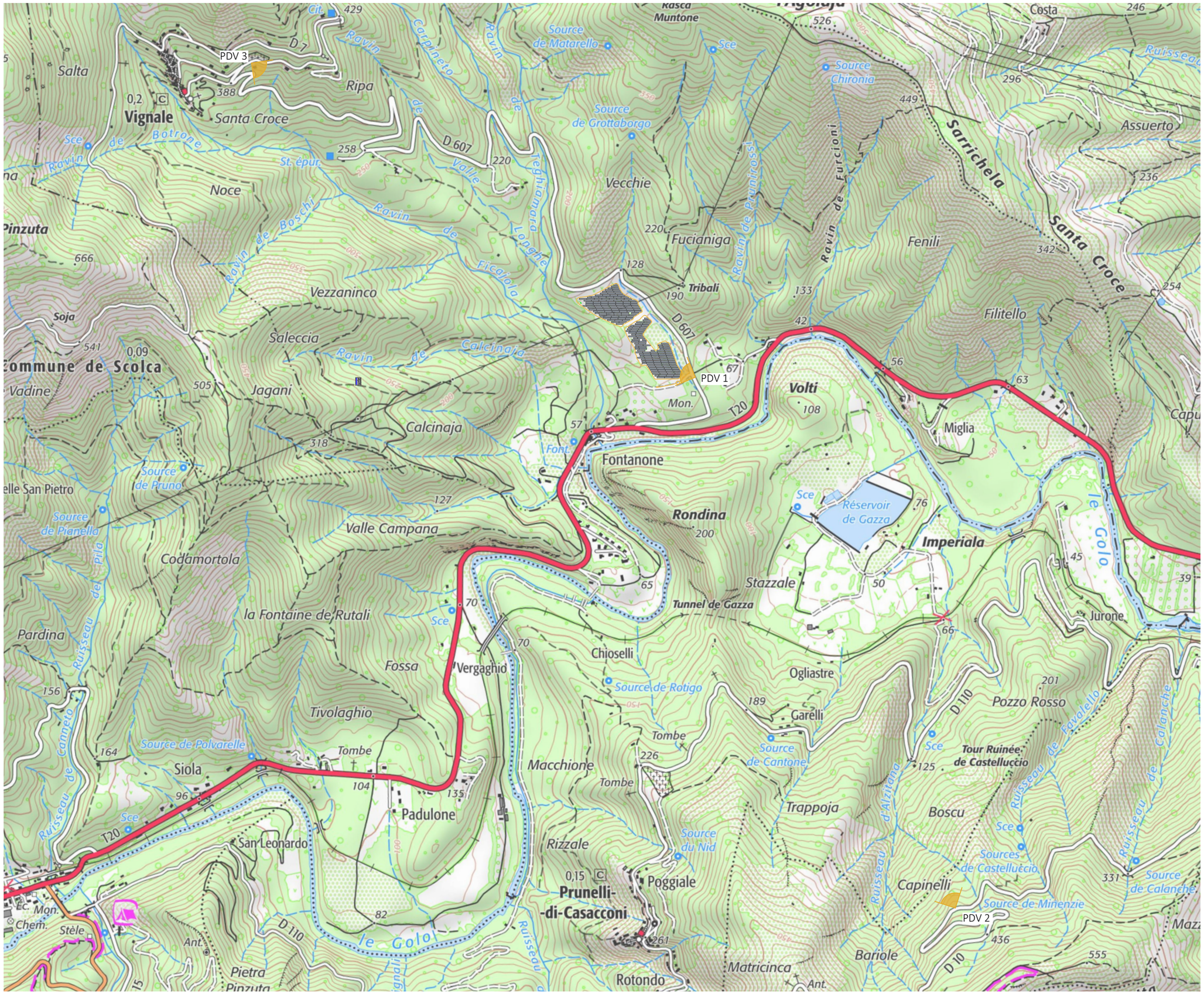
N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex





Photomontage n°1 : Depuis la route départementale n°607



Photomontage n°2 : Depuis la route départementale n°10, sur le versant opposé



Photomontage n°3 : Depuis le village de Vignale en surplomb du projet

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiqes

- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE
VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation des points de vue



Echelle 1/4000 au format A3

0 80 160m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC7





Photographie n°1 : Depuis la route départementale n°607

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiqes

- Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE VIGNALE
COMMUNE DE VIGNALE (20 290)

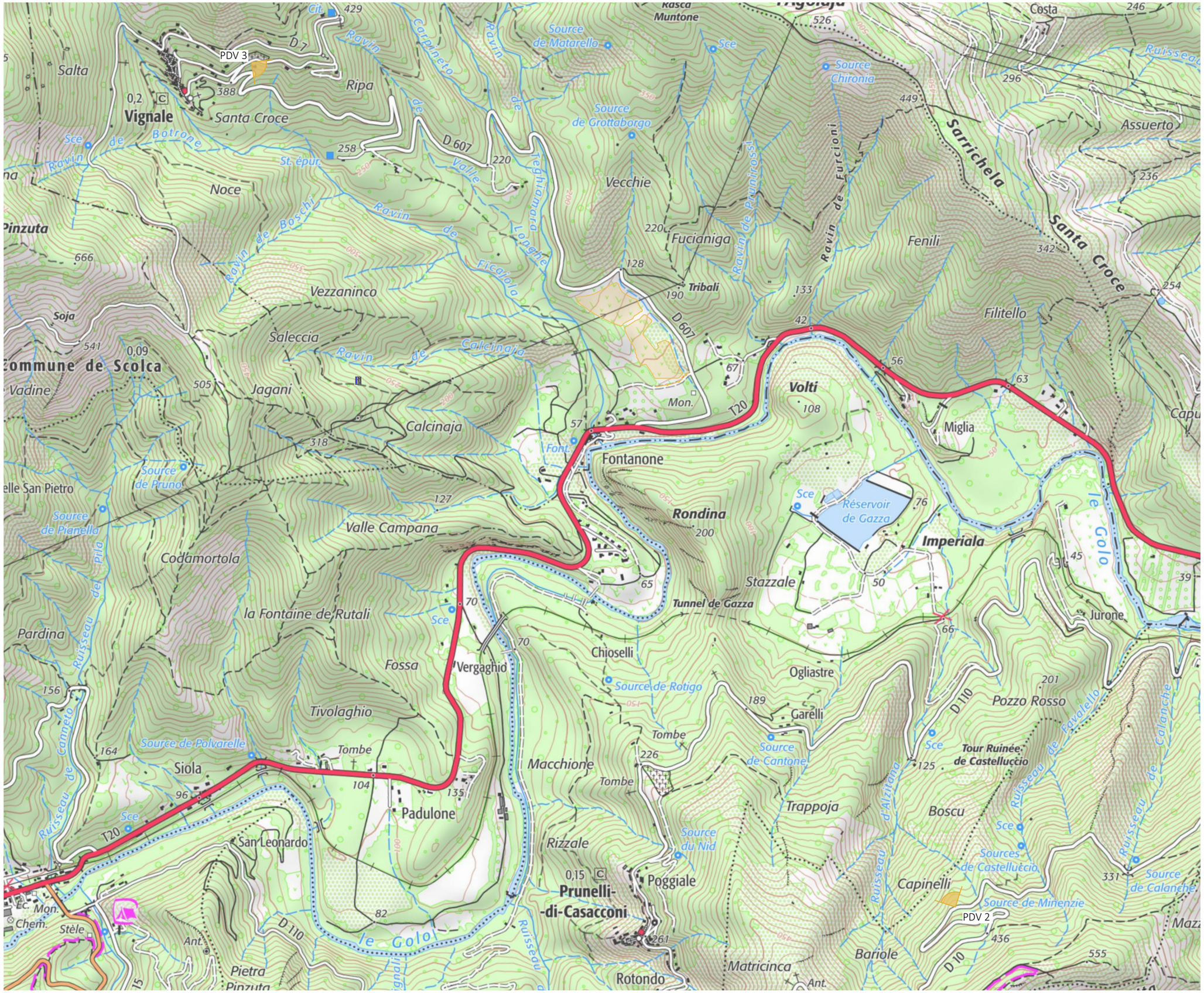
PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PHOTOGRAPHIQUES

Légende

Localisation des points de vue



Localisation de la Centrale photovoltaïque



Echelle 1/15000 au format A3

0 300 600m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF power solutions

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex



Photographie n°2 : Depuis la route départementale n°10, sur le versant opposé



Photographie n°3 : Depuis le village de Vignale en surplomb du projet

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex

PC11.2 - DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

EDF Power solutions France
43 Boulevard des Bouvets
CS 90310
92741 Nanterre Cedex